



**Les élèves scolarisés dans les UEMA, UEEA et DAR
pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme
en Nouvelle-Aquitaine**

Année scolaire 2023-2024

Décembre 2024

Les élèves scolarisés dans les unités
d'enseignement maternelle et élémentaire
et les dispositifs d'autorégulation
pour enfants
avec des troubles du spectre de l'autisme
en Nouvelle-Aquitaine

Année scolaire 2023-2024

Etude réalisée par
Bénédicte MARABET, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Décembre 2024

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Sommaire

| | |
|--|----|
| Contexte..... | 7 |
| L'offre en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2023 | 8 |
| Les élèves scolarisés en unité d'enseignement autisme..... | 9 |
| Les effectifs en UEMA-UEEA..... | 9 |
| Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA | 11 |
| Les élèves accompagnés par les DAR | 12 |
| Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR..... | 12 |
| Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR..... | 13 |
| Les locaux..... | 14 |
| Situation des enfants avant leur admission | 15 |
| Les conditions d'orientation vers les UEMA/UEEA et DAR | 16 |
| Des listes d'attente..... | 17 |
| Pour entrer en UEMA ou en UEEA | 17 |
| Pour être accompagné par un DAR..... | 18 |
| L'accessibilité aux UEMA/UEEA..... | 20 |
| Scolarisation et inclusion | 22 |
| Durée hebdomadaire de scolarisation..... | 22 |
| Temps d'inclusion | 22 |
| Respect des recommandations bonnes pratiques professionnelles..... | 25 |
| Accompagnement des familles | 25 |
| Accompagnement pendant les congés | 27 |
| Les sorties des UEMA et UEEA..... | 28 |
| Age à la sortie et durée de scolarisation..... | 28 |
| L'orientation à la sortie | 29 |
| Les sorties des DAR | 30 |
| Ressources humaines | 32 |
| Perspectives et points de vigilance | 38 |
| Annexes..... | 41 |
| Listes des sigles..... | 48 |

Contexte

En 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREAL la réalisation d'une étude sur les UEMA afin de disposer d'une **vision objective de l'activité de ces dispositifs** dans la région, de leur conformité par rapport à leur cahier des charges, du parcours des enfants accompagnés ainsi que des attentes des familles et des partenaires.

A l'issue de ce premier travail, l'ARS a décidé qu'un **recueil d'indicateurs aurait lieu à l'issue de chaque année scolaire** afin de disposer d'un **état des lieux annuel de l'activité de ces unités, des enfants accompagnés et de leur parcours**.

En 2022, les UEEA ont été intégrées à cet état des lieux, puis en 2023, les DAR.

Cet état des lieux a pour objectif de permettre une meilleure connaissance du dispositif UEMA-UEEA et DAR en Nouvelle-Aquitaine et un pilotage concerté ARS-Education nationale.

Les résultats de l'enquête présentés dans ce rapport portent sur **l'ensemble des UEMA, UEEA et DAR** en fonctionnement **durant l'année scolaire 2023-2024** en Nouvelle-Aquitaine, soit :

- **29 UEMA** unités d'enseignement maternel autisme
- **9 UEEA** unités d'enseignement élémentaire autisme
- **14 DAR** dispositif d'auto-régulation : 11 en école primaire, 2 en collège et 1 en Lycée.

Les UEMA et UEEA

- Unités rattachées à des établissements médico-sociaux, implantées dans des écoles et proposant un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme orientés par la MDPH :
 - En école maternelle, les UEMA scolarisent au maximum 7 enfants de 3 à 6 ans.
 - En école élémentaire, les UEEA scolarisent au maximum 10 enfants de 6 à 11 ans.

Les DAR

- Dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves, orientés par la MDPH, avec des troubles du spectre de l'autisme, scolarisés en classe ordinaire avec un appui médico-social sur les compétences d'autorégulation
- *L'autorégulation est la capacité que peut avoir une personne à maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements. Les progrès des neurosciences permettent de mieux comprendre le rôle essentiel de l'autorégulation dans le fonctionnement cognitif et son développement.*

Voir en annexe, liste détaillée des UEMA, UEEA et DAR en Nouvelle-Aquitaine en 2023-2024, une présentation des dispositifs accueillant des élèves avec TSA (BO Santé social 15/11/21) et les références des cahiers des charges des UEMA, UEEA et DAR.

L'offre en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2023

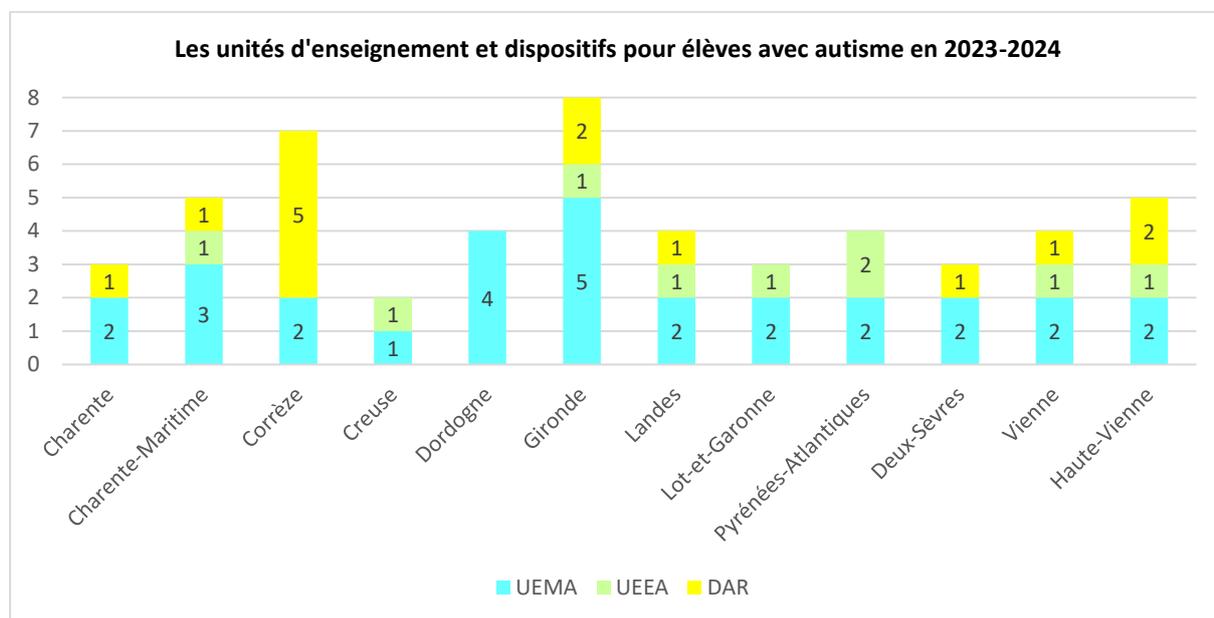


Les unités d'enseignement maternelle (UEMA) et élémentaire (UEEA) Autisme et les dispositifs d'autorégulation (DAR) en Nouvelle-Aquitaine - Octobre 2023



Sources : FINESS et DOS Nouvelle-Aquitaine : octobre 2023
 Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine - DOS - DDPSP - Pôle Etudes et Statistiques - Mai 2024

A la rentrée 2023-2024, les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine disposent d'au moins une UEMA, 8 d'au moins une UEMA et 8 d'au moins un DAR. Ainsi, 5 départements ont sur leur territoire ces 3 types de dispositifs : Charente-Maritime, Gironde, Landes, Vienne et Haute-Vienne.



Sources : ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

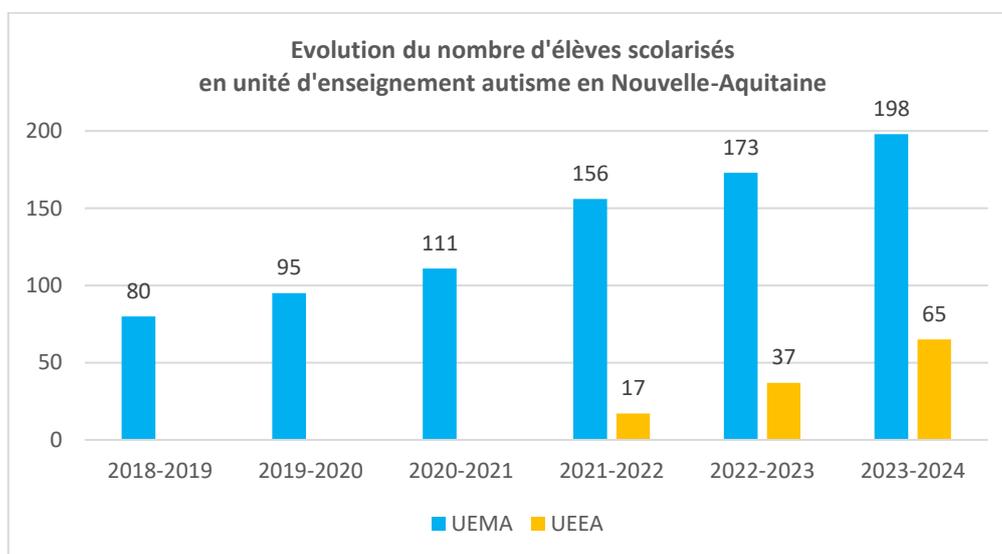
Les élèves scolarisés en unité d'enseignement autisme

Les effectifs en UEMA-UEEA

En 2023-2024, **263 enfants ont été scolarisés dans une unité d'enseignement autisme** en Nouvelle-Aquitaine : **198 dans les 29 UEMA et 65 dans les 9 UEEA.**

Par rapport à l'année scolaire précédente, une **augmentation des effectifs de 25%**, toutes unités confondues est observée :

- 25 élèves supplémentaires en UEMA, grâce à l'ouverture de 3 nouvelles unités,
- 28 élèves supplémentaires en UEEA, avec l'ouverture de 4 nouvelles unités.



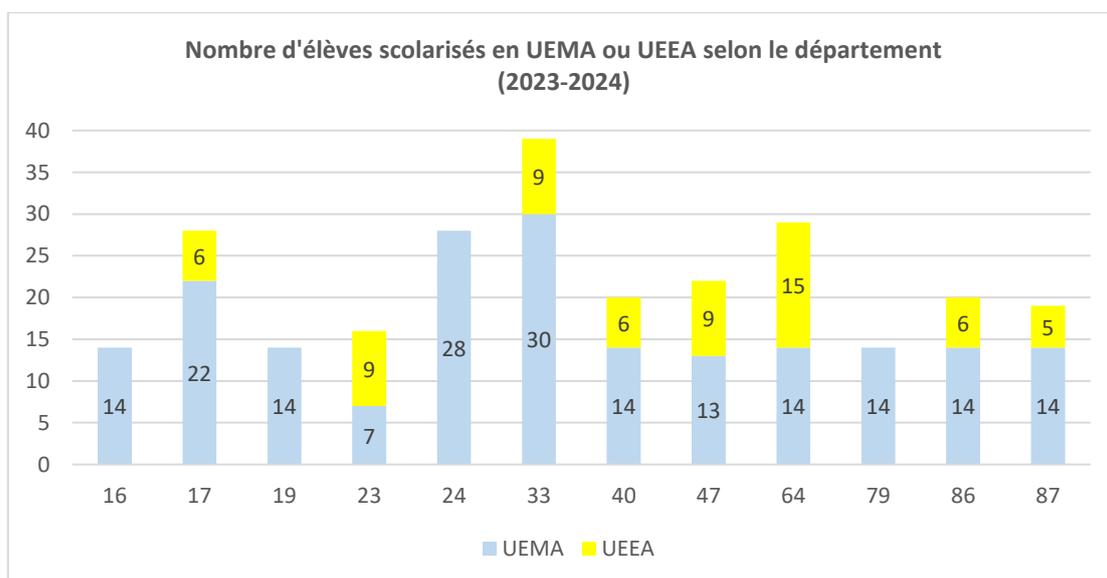
Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 29 UEMA, **25 classes font le plein** avec chacune 7 élèves ; 4 classes ont fonctionné avec 4 à 6 élèves en 2023-2024. Il s'agit d'unités ayant ouvert à la rentrée 2023 ou pour l'une en 2022, qui précise : « *les admissions se sont faites de manière graduelle et 7 enfants ont fait la rentrée 2024* ». Une UEMA avec 6 élèves indique ne pas recevoir de candidatures de la MDPH ou pour des enfants résidant trop loin.

Les UEEA ont scolarisé 5 à 9 élèves en 2023-2024 (5 ou 6 pour celles ayant commencé à la rentrée 2023). Plusieurs ont annoncé une montée en charge progressive qui allait se poursuivre à la rentrée 2024 (notamment 17, 40 et 86)

Les UEEA évoquent plusieurs limites pour fonctionner à plein :

- Les profils des élèves, certains présentant des troubles peu compatibles avec une scolarisation en UEEA, ce qui limite le nombre d'admissions « *Parmi les 6 enfants rentrés en octobre 2023, 3 ne sont pas dans les interactions ni la communication, ni dans les apprentissages. Ils présentent des troubles du comportement importants et ne peuvent pas être inclus. Ils ont besoin du 1 pour 1. Nous n'avons pas pu monter à 10 dans notre UEEA, tant que ces 3 enfants n'ont pas pu trouver de solution correspondant à leurs besoins* ».
- Deux autres UEEA ont eu des propositions de la MDPH jugées inadéquates en raison du profil des enfants.
- Les problèmes de locaux (qui seront présentés plus loin) sont évoqués. Ils empêchent 2 UEEA d'accueillir plus de 6 enfants (locaux trop petits ou une seule salle)
- La distance avec le domicile familial ou des candidatures de proximité mais **hors département** (2 UEEA).



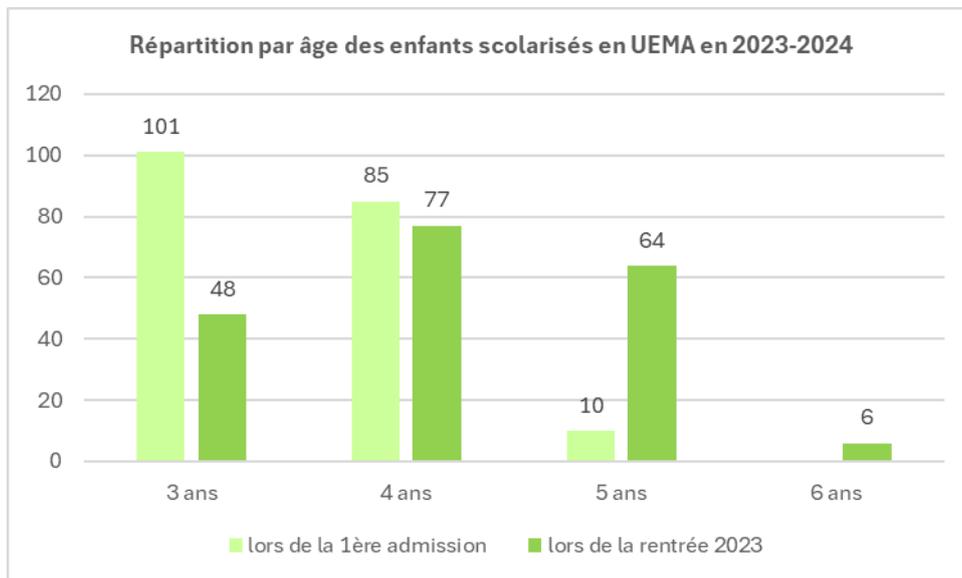
Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA

En 2023-2024, un peu plus de la moitié (52%) des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans. Ce pourcentage d'enfants admis à 3 ans progresse légèrement au fil des ans (rentrée 2022 : 45%, rentrée 2023 : 47%), ce qui montre un repérage précoce un peu plus efficient. Ces enfants pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation de 3 années en UEMA.

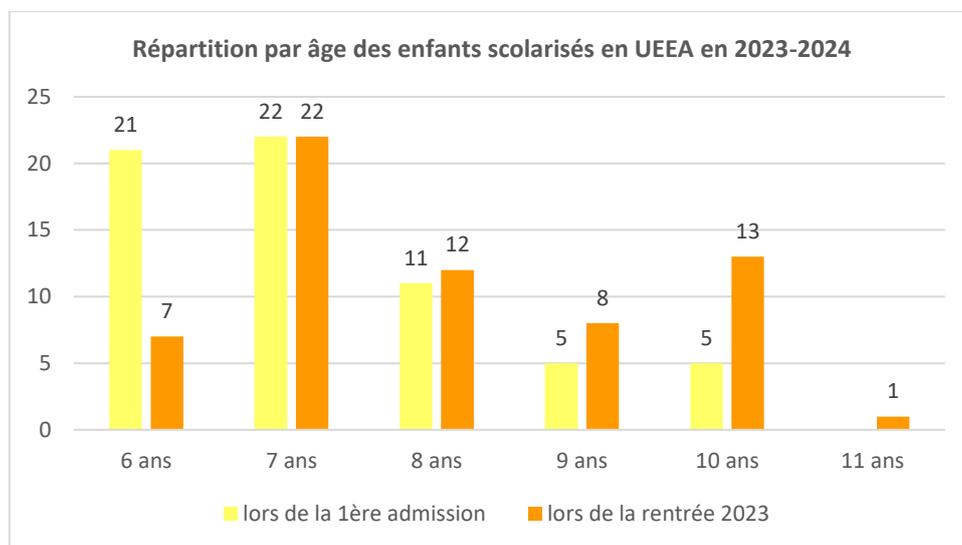
Les UEMA sont nombreuses à regretter ces difficultés d'admission dès les 3 ans de l'enfant « *Manque de diagnostic précoce, les enfants arrivant tardivement ne peuvent bénéficier des 3 ans d'accompagnement car les dérogations post 6 ans sont difficiles à obtenir* »

La cahier des charge stipule : « *Il est préconisé d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans* ».



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les UEEA, les élèves étaient âgés de 6 à 11 ans lors de la rentrée de 2023. Un tiers d'entre eux (21 sur 65) ont commencé à y être scolarisés dès l'âge de 6 ans.



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

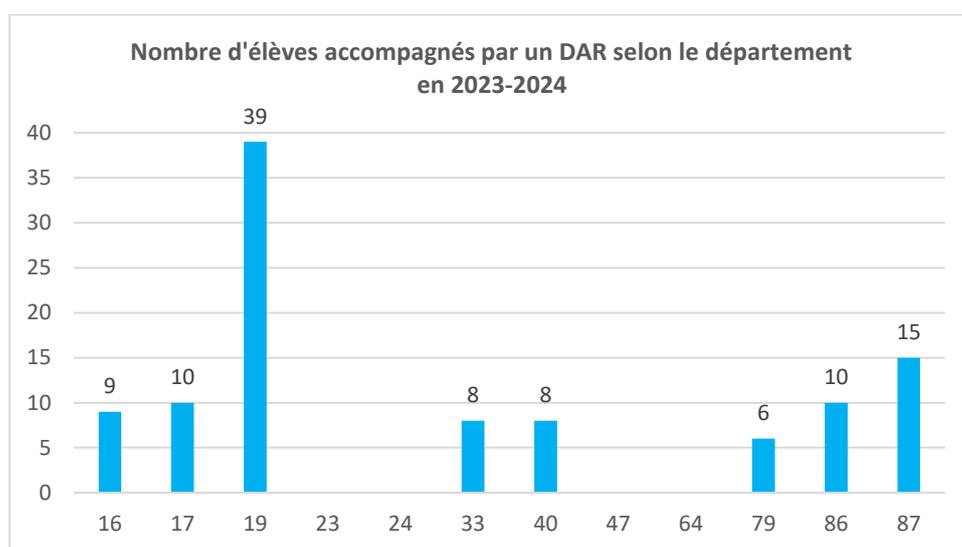
La surreprésentation masculine reste marquée en UEMA-UEEA : **77% de garçons pour donc 23% de filles** (en moyenne 25% de filles en UEMA et 20% en UEEA - aucune fille dans 5 UEMA et 1 UEEA).

Les filles sont toutefois plus représentées au fil des ans = rentrée 2021 : 13% de filles, rentrée 2022 : 19%, rentrée 2023 : 23%.

Les élèves accompagnés par les DAR

Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR

En 2023-2024, 14 DAR, installés dans 8 départements, sont intervenus auprès de **105 élèves** (89 l'année précédente). La Corrèze est le département de la région le mieux équipé avec 5 DAR qui accompagnent 60% de la file active régionale. Pour rappel, c'est en Corrèze qu'ont commencé à se développer ces dispositifs au milieu des années 2010.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Selon les DAR, le nombre d'élèves accompagnés varie entre 2¹ et 10.

Les 105 élèves sont répartis **dans 77 classes différentes** et sont scolarisés en école primaire (87 élèves), en collège (16 élèves) et en lycée (2 élèves).

Parmi les 14 DAR, 4 font le plein avec 10 élèves suivis, 5 DAR en comptent 8 ou 9.

D'autres DAR ont ouvert à la dernière rentrée (2 DAR) ou ont prévu une montée en charge progressive étalée sur 3 ans (4 DAR). Deux DAR disent ne pas avoir reçu de propositions de la MDPH.

Par ailleurs, 2 DAR se limitent à 9 en raison des particularités de certains élèves accompagnés : *« Equilibre entre les possibilités de l'équipe éducative et les besoins individuels de certains élèves (niveau d'autonomie trop faible entraînant parfois des besoins d'accompagnement et de gestion de troubles trop importants pour envisager une nouvelle entrée) ».*

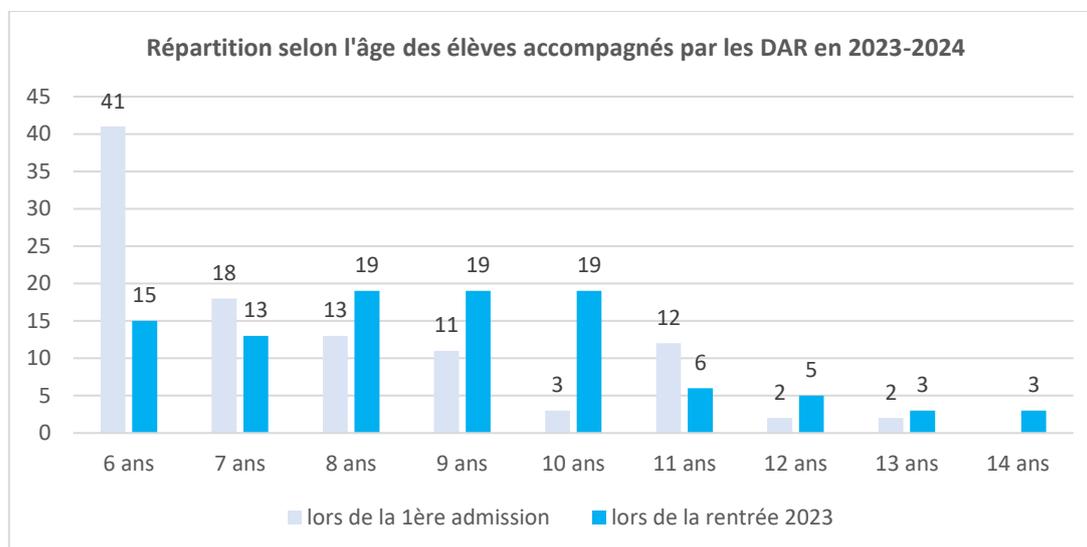
« Profils d'enfant avec des besoins d'accompagnement constant : 2 enfants en prise en charge individuelle sur l'ensemble du temps de présence (classe/récréation/cantine/pause méridienne) ».

¹ c'est le cas d'un DAR Lycée ayant commencé à fonctionner en janvier 2024

Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR

La très grande majorité des élèves accompagnés par les DAR (86%) sont des garçons. Aucune fille n'est accompagnée dans 6 DAR sur 14.

En primaire, le DAR a commencé à accompagner les enfants dès leurs 6 ans pour 48% d'entre eux².



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un DAR collège indique accompagner 3 élèves qui ne présentent pas de TSA mais des TDAH, comme le prévoient désormais les nouveaux cahiers de charges école, collège, lycée entrés en vigueur à la rentrée 2024 « *L'autorégulation à l'école/au collège/au lycée est accessible aux élèves avec un TND (TSA, dys, TDAH, TDI) quelle que soit la modalité de scolarisation précédente, y compris dans le cas d'une rupture de parcours qui nécessite une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique de l'école et de l'équipe pluriprofessionnelle d'autorégulation* »³.

Par ailleurs, 12 des 14 DAR ont proposé un temps d'échanges / présentation de l'autorégulation à l'ensemble des parents de l'école en 2023-2024. Ce lien est important, il permet une sensibilisation à la différence de l'ensemble des parents de l'école.

² Le DAR Lycée n'a pas mentionné l'âge des 2 jeunes accompagnés

³ Autorégulation à l'école / au collège / au Lycée – Cahiers des charges - Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : TSA, Dys, TDAH, TDI. Septembre 2024

Les locaux

L'adéquation des locaux des UEMA/UEEA et DAR a été explorée cette année car l'année dernière quelques unités avaient spontanément fait part des difficultés à ce sujet.

En dépit de ce que prévoient les cahiers des charges, **8 UEMA sur 29 (soit 28%) et 3 UEEA sur 9 (soit 33%) ne disposent pas de deux salles de classe.**

L'UEM doit disposer d'une salle de classe et, autant que possible, d'une deuxième salle prioritairement destinée aux interventions individuelles, principalement paramédicales. Cette dernière se trouve nécessairement dans les locaux scolaires et, de préférence, à proximité immédiate de la classe.

L'UEEA dispose a minima d'une salle de classe et d'une deuxième salle, prioritairement destinée aux interventions individuelles. L'UEEA se trouve nécessairement dans les locaux scolaires et, de préférence, à proximité immédiate de la deuxième salle.

Près du tiers (32%), soit 12 des unités sur 38 (UEMA = 7/29 et UEEA = 5/9) estiment que **leurs locaux ne sont pas adaptés** en raison de :

- **L'absence d'une seconde salle** (cf. supra) pour les interventions individuelles, évaluations, guidance, RDV ou salle mise à disposition ou l'utilisation de cette seconde salle à d'autres fins (périscolaire)
- **Leur exiguïté, leur état** (vétuste, mal isolé...) ou de **leur situation** : au 2^{ème} étage, « à 47 mètres des toilettes »
- Leurs **caractéristiques architecturales** « espaces vitrés trop importants par rapport aux sensibilités visuelles des enfants avec TSA ».

Deux UEMA (23 et 24) ayant signalé des locaux inadéquats indiquent qu'un déménagement est en projet pour la rentrée 2024.

Les 14 DAR en fonctionnement en 2023-2024 ont indiqué avoir une salle dédiée aux activités d'autorégulation.

Le cahier des charges des DAR précise : *Bien que les élèves accueillis dans le DAR passent l'essentiel de leur temps de présence à l'école au sein de leur classe de référence, il est indispensable qu'un local - une salle de classe - soit spécifiquement dédié aux activités d'autorégulation.*

Pour autant, **4 DAR (29%) estiment ne pas avoir des locaux satisfaisants** pour conduire leurs activités dans de bonnes conditions : « Algéco à l'extérieur », « Tables et chaises "anciennes" (récupération) », « besoin d'une seconde salle », « locaux exigus ».

Deux DAR font part de projets pour 2024-2025 en lien leurs locaux :

- Projet d'une salle sensorielle/répit
- Adaptation des locaux de l'école aux besoins des enfants du DAR par une collaboration avec l'Education nationale et la mairie.

Situation des enfants avant leur admission

La répartition des élèves selon leur situation **avant l'admission** en unité d'enseignement autisme permet d'observer que :

- Plus de 40% élèves d'UEMA ont commencé leur scolarisation en maternelle ordinaire,
- Pour 20%, l'UEMA constitue le premier lieu de socialisation collective, aucun mode de garde ou de scolarisation n'ayant été mis en place auparavant. Toutefois, cette année, ce pourcentage est légèrement inférieur à celui des enfants qui sont allés en crèche ou chez une assistante maternelle. Est-ce le signe d'un meilleur accueil des jeunes enfants avec TSA dans les structures d'accueil petite enfance ?
- La majorité des élèves des UEEA (70%) ont connu une scolarisation en inclusion (classe ordinaire ou ULIS), 12 élèves de ces unités ont connu un parcours antérieur en UEMA (soit près d'un élèves sur 5).

Parmi les enfants accompagnés par les DAR, la grande majorité (77%) était auparavant scolarisée en classe ordinaire. Des sorties d'UEMA étayées par l'intervention du DAR sont aussi observées.

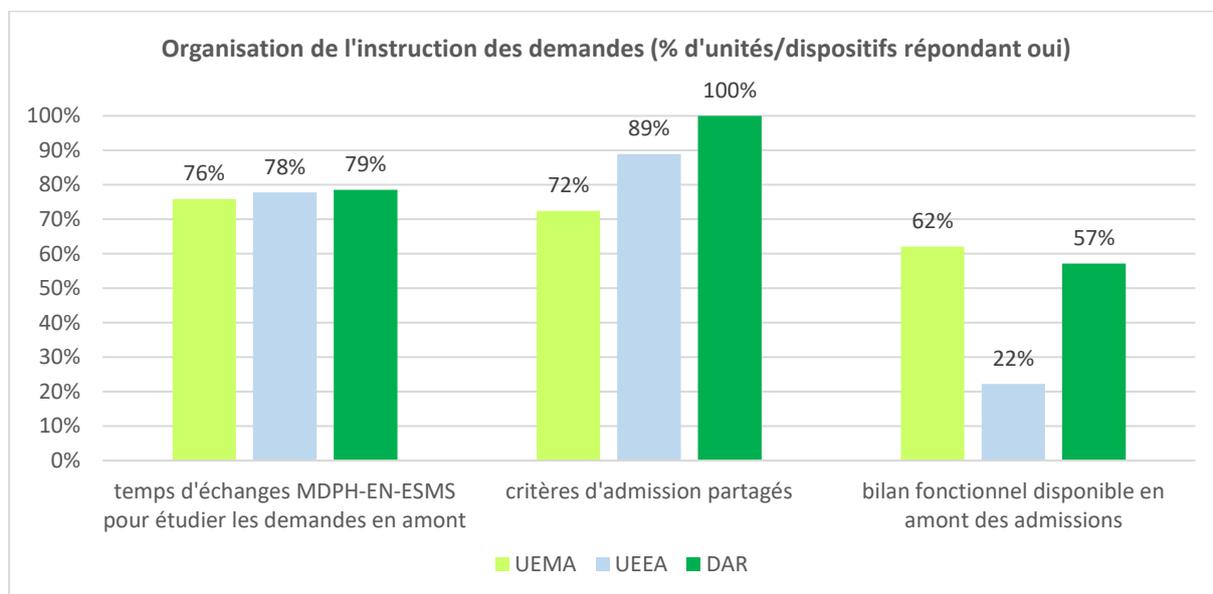
Lieu d'accueil principal des enfants avant leur admission en UEMA, UEEA ou DAR

| | UEMA | | UEEA | | DAR | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | <i>effectif</i> | % | <i>effectif</i> | % | <i>effectif</i> | % |
| Crèche, assistante mat | 41 | 21% | - | | - | |
| Classe ordinaire | 81 | 41% | 29 | 47% | 81 | 77% |
| UEMA | 26 | 13% | 12 | 18% | 8 | 8% |
| UEEA | | | 7 | 11% | | |
| ULIS | - | | 15 | 23% | 1 | 1% |
| IME | - | | - | | 1 | 1% |
| Autre activité | 3 | 1% | 2 | 3% | 4 | 4% |
| Pas de mode de garde ou de scolarisation | 36 | 19% | - | | - | |
| Non précisé | 11 | 5% | - | | 10 | 9% |
| TOTAL | 198 | 100,0 | 65 | 100,0 | 105 | 100,0 |

Source : enquête UEMA-UEEA-DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les conditions d'orientation vers les UEMA/UEEA et DAR

Les conditions d'orientation vers les UEMA, UEEA et DAR ont fait l'objet d'investigations dans cette enquête 2023-2024, comme ce fut le cas lors de la 1^{ère} étude sur les UEMA⁴, plusieurs dispositifs ayant abordé spontanément ces questions dans l'enquête 2022-2023 et fait part de leur vœux pour une meilleure gestion des parcours des élèves.



Source : enquête UEMA-UEEA-DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- **Des temps d'échanges avec la MDPH, l'Education nationale et l'ESMS** porteur sont organisés pour plus des trois quarts des unités/dispositifs. Cette concertation en amont des admissions sur les profils des jeunes et le nombre à accompagner est appréciée.
- **Des critères d'admission partagés** permettant d'appuyer et d'objectiver les décisions d'admission existent dans tous les DAR mais dans seulement 72% des UEMA et un manque de concertation peut être signalé « *La MDPH a décidé de façon unilatérale de modifier les bilans attendus et les commissions spécifiques pour l'admission alors qu'un travail avait été réalisé il y a 3 ans* ».
- **L'accès à des bilans fonctionnels avant la commission d'admission** pour mieux connaître les profils et adapter les modalités d'intervention est loin d'être généralisé. Même ceux qui ont répondu oui signalent souvent des difficultés « *des bilans peuvent être incomplets et il n'y a que le diagnostic* » ou encore « *Les bilans fonctionnels ne sont pas toujours à disposition, cela dépend de l'organisme qui adresse les enfants vers nous* ».

Dans certains départements, l'organisation mise en place pour valider les demandes d'admission est très efficace :

- comme dans les Landes : « *Lien étroit avec la MLPH en amont de la notification. Création d'une commission d'admission entre l'Education nationale et le SESSAD LSO (IEN EI, IEN de circo, enseignant référent, directeur de l'école). Echanges et rencontres de toutes les familles qui le demandent avec l'enseignante coordonnatrice de l'UEEA et la directrice du SESSAD, en amont* »

⁴ <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/02/Analyse-enquete-UEMA-Vfinale.pdf>

de la demande à la MLPH ». Un même fonctionnement fluide et concerté est appliqué pour les DAR.

- Ou encore dans la Creuse « Mise en place d'une commission d'admission qui a lieu fin mai avec la présence de l'Inspecteur ASH + directrice de l'école + enseignante de l'UEMA + Directeur ESM + Adjoint de direction ESMS + Référent scolarité MDPH + enseignant référent de secteur ».

Quelques difficultés néanmoins peuvent persister dans l'orientation vers les UEMA et UEEA :

- Profils qui ne correspondent pas à ceux attendus en UEMA et UEEA « Profils IME dont les parents ne veulent pas et qui peuvent mettre à mal les autres élèves et l'équipe »
- Notifications trop tardives qui ne permettent pas de travailler l'orientation.

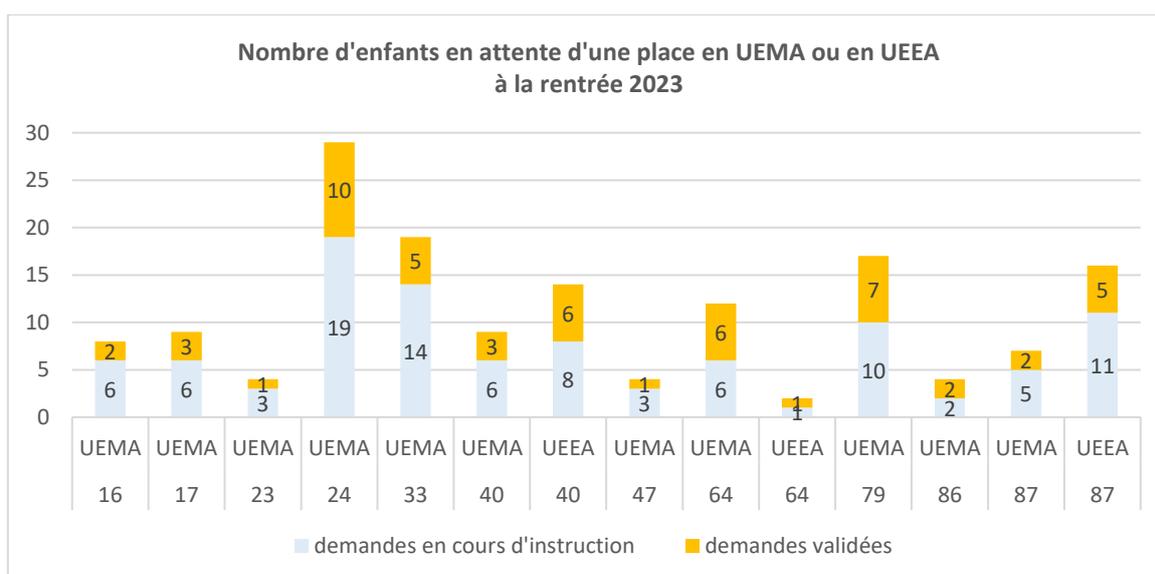
Dans les DAR, globalement peu d'inadéquations en termes de profils sont notées mais quelques situations nécessitant un accompagnement plus intensif sont signalées « élève avec des besoins supérieurs à ce que pouvait proposer le DAR », « élève dont le décalage scolaire s'accroît, et qui a pour conséquence de nécessiter un accompagnement permanent en classe », « un élève montre de très belles compétences scolaires mais nécessite un taux d'encadrement élevé, en lien avec sa régulation émotionnelle, ayant des répercussions sur le temps d'accompagnement des autres élèves TSA ».

Des listes d'attente

Pour entrer en UEMA ou en UEEA

A la rentrée 2023, des enfants étaient en attente d'admission dans 25 unités (22 UEMA sur 29 et 3 UEEA sur 9). Au total, **154 situations étaient dénombrées** : 100 demandes en cours d'instruction (80 en UEMA et 20 en UEEA) et 54 demandes validées⁵ (42 en UEMA et 12 en UEEA). La Dordogne est le département le plus concerné par ces demandes non satisfaites.

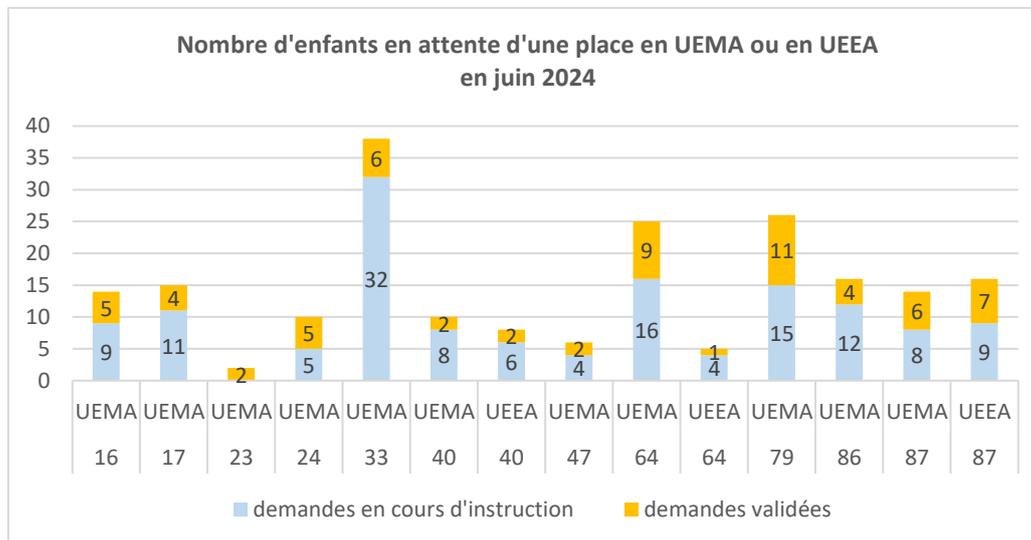
Lors de la rentrée précédente en 2022, 164 enfants en attente d'admission avaient été recensés. L'offre s'est étoffée au niveau régional et a permis une très légère diminution des enfants en attente mais **la demande reste importante**, les parents souhaitant ce mode de scolarisation pour leur enfant avec TSA, si ses troubles ne lui permettent pas l'accès à une classe ordinaire.



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁵ C'est-à-dire avec notification MDPH et accord parental

En juin 2024, des enfants étaient en attente d'admission dans 28 unités (24 UEMA sur 29 et 4 UEEA sur 9). Les UEMA et UEEA recensaient **205 enfants en liste d'attente** pour la rentrée de septembre 2024 (rappel juin 2023 : 195) se répartissant entre 139 enfants (120 en UEMA, 19 en UEEA) dont la demande est en cours d'instruction, et 66 enfants (56 en UEMA et 10 en UEEA) dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être admis dans l'unité à la rentrée 2024.

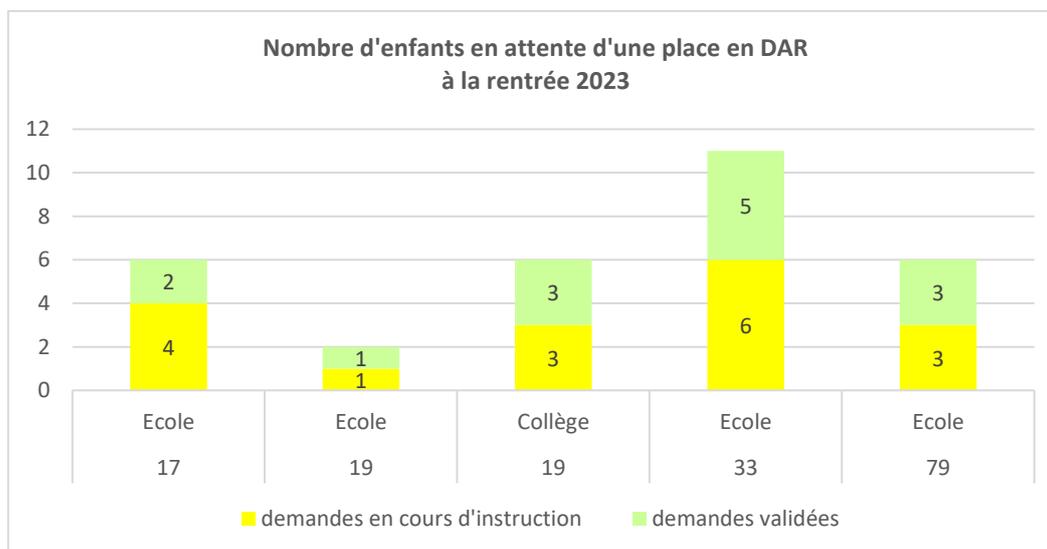


Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Des admissions sont possibles en cours d'année dans la plupart des UEMA (sauf dans quatre situées en Corrèze, dans les Landes et Haute-Vienne) et dans toutes les UEEA.

Pour être accompagné par un DAR

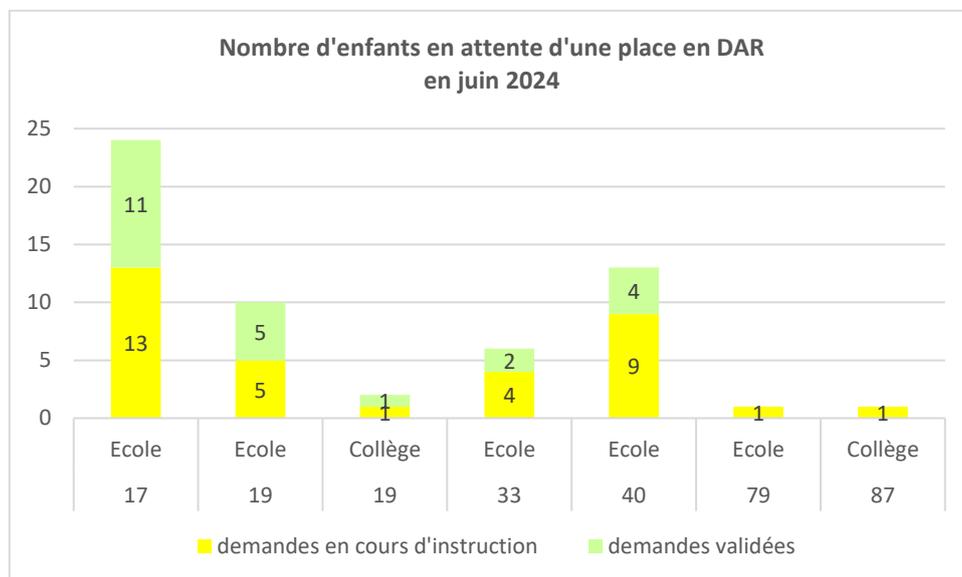
A la rentrée 2023, des élèves étaient en attente d'un accompagnement dans 6 des 14 DAR. Au total, **31 situations étaient dénombrées** : 17 demandes en cours d'instruction et 14 demandes validées. Cet effectif a diminué de moitié par rapport à la rentrée 2022 où il s'élevait à 64. Les ouvertures de DAR et la montée en puissance des DAR déjà en fonctionnement ont permis de réduire ces demandes non satisfaites.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juin 2024, 8 des 14 DAR recensaient **57 enfants en liste d'attente** pour la prochaine rentrée : 34 enfants dont la demande est en cours d'instruction, 23 dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être accompagnés à la rentrée 2024.

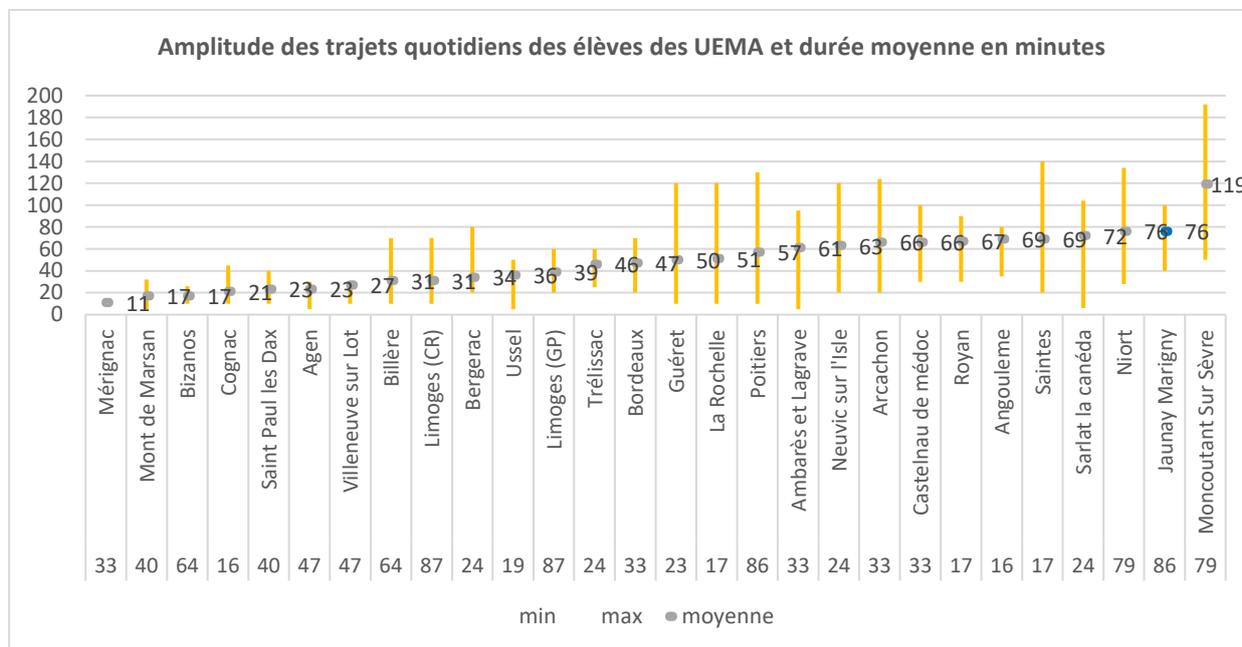
Les besoins satisfaits sont toujours importants mais un peu moins qu'en juin 2023 où 71 enfants en attente d'un DAR étaient dénombrés.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

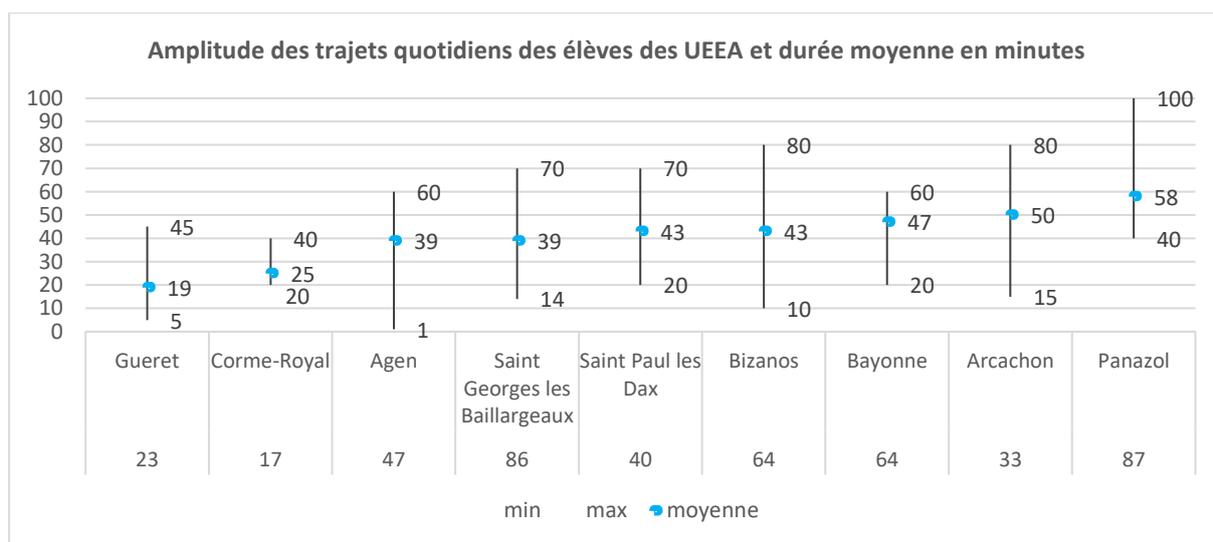
L'accessibilité aux UEMA/UEEA

Les durées des trajets des élèves d'UEMA s'échelonnent entre 10 minutes et 2 heures par jour, avec une moyenne globale de **49 minutes**, en augmentation par rapport à l'année scolaire précédente (40 minutes).

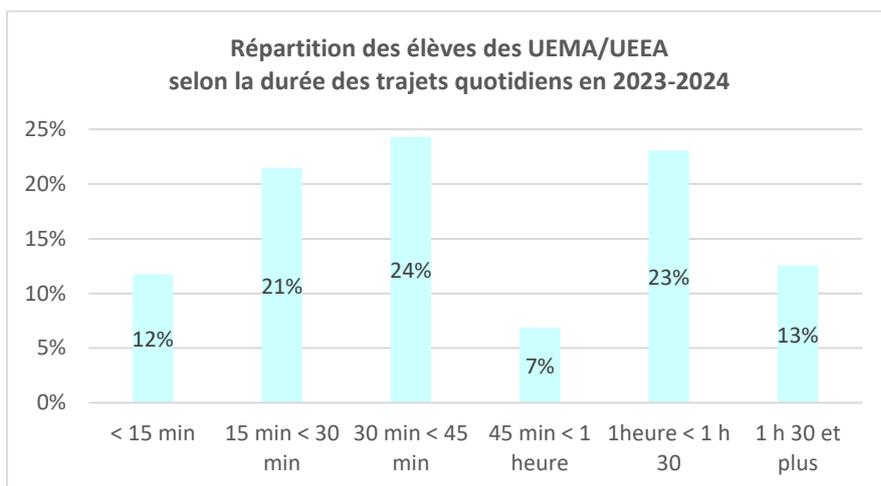


Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les durées de trajets des élèves d'UEEA s'échelonnent entre 20 et 60 minutes, avec une **moyenne globale de 40 minutes d'aller-retour quotidien**, en baisse par rapport à l'année précédente (47 minutes).



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



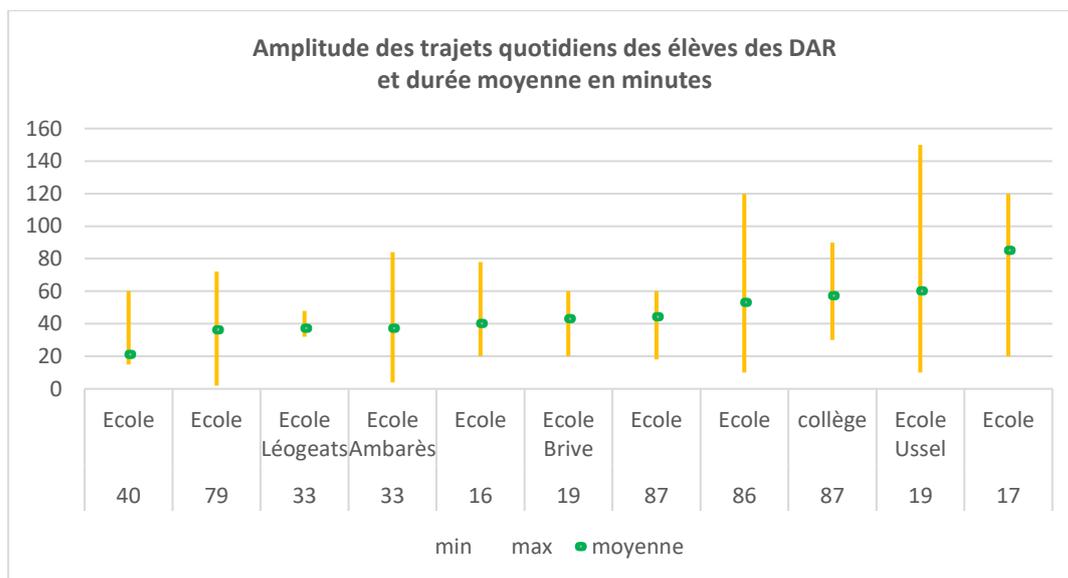
En 2023-2024, le tiers des élèves des UEMA-UEEA ont moins d'une demi-heure de trajet par jour.

Par contre, 36%, soit 88 élèves passent, au moins une heure par jour dans les transports, « ce qui peut être un frein majeur à la bonne intégration d'un enfant ».

Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine
exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'éloignement du domicile des enfants entraîne **fatigabilité et frais de transports importants**. Il peut aussi rendre plus difficile l'accompagnement parental *« l'éloignement géographique de certains enfants complique la tâche de soutien parental à domicile »*.

Les durées de trajets des élèves des DAR s'échelonnent entre 5 et 150 minutes, avec une **moyenne globale de 49 minutes d'aller-retour quotidien**.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine - exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Scolarisation et inclusion

Durée hebdomadaire de scolarisation

Le cahier des charges indique à ce propos : « Les élèves de l'UEM sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école maternelle. Ils ne pourront pas être scolarisés dans cette UEM à temps partiel ».

Nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine en 2023-2024

| | UEMA ⁶ | UEEA | DAR ⁷ |
|--|---|--|--|
| Scolarisation à temps plein (24 h /semaine) | 77% (2021-2022 : 70% et 2022-2023 : 84%) | 55% (en baisse par rapport à 2022-2023 : 64%) | 77% (en baisse par rapport à 2022-2023 : 83%) |
| Scolarisation à presque temps plein (au moins 20 h /semaine) | 21% : temps scolaire un peu réduit souvent en raison de séances de rééducation paramédicale | 29% | 15% |
| Scolarisation inférieure à 20 h /semaine | 2% (de 12 à 18 h), soit 4 enfants Raisons : - grande fatigabilité, - troubles alimentaires et comportement importants - réorientation vers IME en cours | 15%, soit 10 enfants Raisons : - fatigabilité, - troubles du comportement importants, - prise en charge en hôpital de jour sur le temps scolaire - pas disponible pour les apprentissages (profil IME). | 8%, soit 7 enfants Raisons : - scolarisation progressive - rééducation sur le temps scolaire (que la famille ne souhaite pas modifier) - une situation de décrochage scolaire pour un lycéen |

Temps d'inclusion

- Pour la quasi-totalité des unités, les **temps de récréation** se font en même temps que pour les autres élèves de la même classe d'âge (des restrictions sont signalées dans 4 UEMA).
- **La restauration** des élèves des UEMA-UEEA concomitante avec les élèves de la même classe d'âge est mise en place dans **26 unités sur 38** et avec des restrictions dans 12 unités (9 UEMA et 3 UEEA).
- **L'accès à l'accueil périscolaire** des enfants des UEMA/UEEA semble se heurter à davantage de difficultés. Il est ouvert à tous les élèves dans **18 unités sur 38**, avec des restrictions dans 7 unités mais il n'y a **pas d'accès possible pour les élèves de 13 unités** : « *Partenariat avec la mairie parfois compliqué notamment sur les temps de garderie* ». La poursuite du travail de sensibilisation déjà engagé avec les mairies et leur personnel paraît nécessaire pour lever les obstacles à ces inclusions⁸. Plusieurs projets autour de ces temps périscolaires sont cités (notamment 33, 47, 86 et 87) pour pouvoir proposer des réponses plus inclusives et plus complètes (matin et soir).

⁶ Nombre d'heures mentionné pour 185 enfants sur les 198 scolarisés en UEMA

⁷ Nombre d'heures mentionné pour 86 enfants sur les 105 accompagnés par un DAR

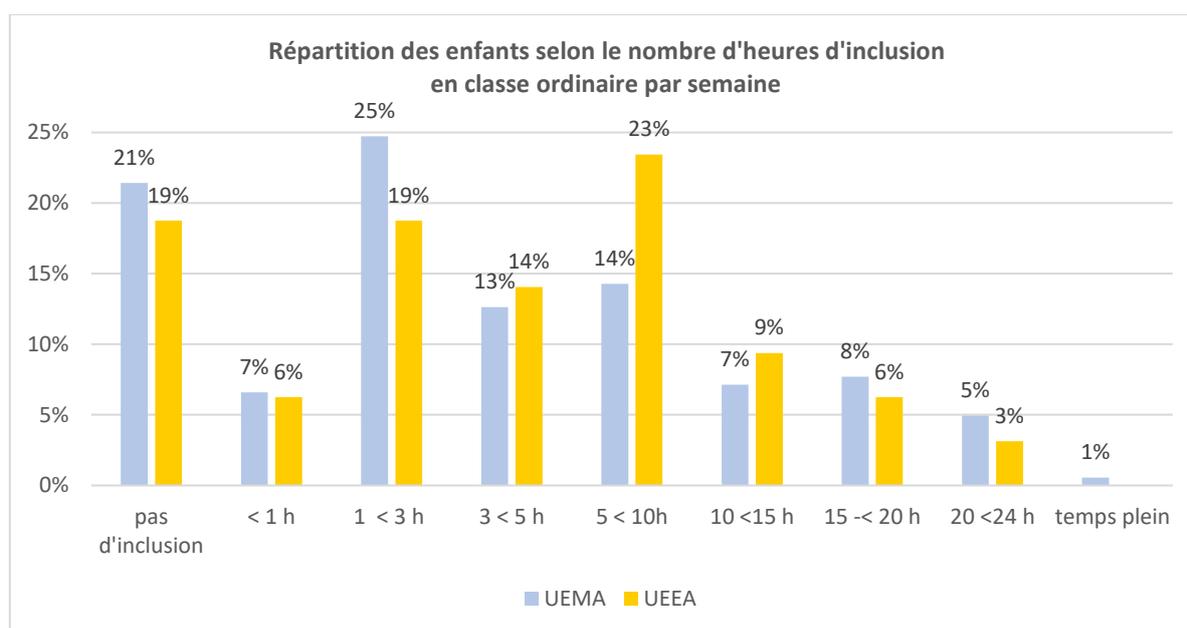
⁸ Notons que sur ce type d'actions, notamment, les EMAS peuvent être mobilisées avec succès

Le cahier des charges précise concernant **l'organisation du temps scolaire** en UEMA :

Le projet de l'UEM vise la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours. Le projet comprend par conséquent **des temps d'inclusion en classe ordinaire**, accompagnés par un membre de l'équipe, qui seront organisés en fonction du PPS et du PIA de l'élève. Ces temps doivent être progressivement augmentés et ajustés aux possibilités et besoins de l'élève.

La proportion d'élèves d'UEMA et UEEA bénéficiant de temps d'inclusion en classe à ordinaire s'élève environ à **80%**. « Certains ont acquis une posture d'élève et sont inclus dans leur classe d'âge ».

Ces temps d'inclusion s'échelonnent sur une **large amplitude, allant d'un quart d'heure par semaine à un temps plein**, avec une moyenne légèrement supérieure à 5 heures par semaine, tant en UEMA qu'en UEEA.



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Ces objectifs d'inclusion se heurtent à des obstacles en particulier :

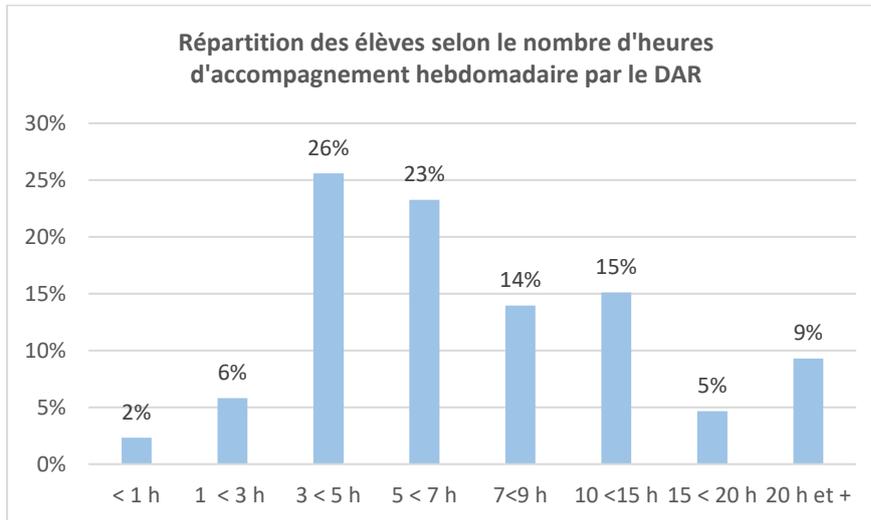
- **Le profil de certains élèves** « *profils d'enfant avec TSA et troubles associés qui ne permettent que peu de temps de scolarisation en classe ordinaire* », « comportements hétéro-agressifs majeurs et journaliers ».
- **Le manque de temps et de concertation avec les enseignants**, qui peut avoir un impact sur la bonne compréhension des rôles de chacun : « *L'éducateur est présent pour soutenir, auprès de l'enseignant, la posture d'élève de l'enfant, ce n'est pas un AESH présent pour accompagner directement l'enfant* ». Ce constat pose aussi la question de la confrontation des cultures professionnelles.

Aussi plusieurs unités se donnent pour objectif en 2024-2025 :

- De renforcer **l'inclusion** en classe et dans les temps périscolaire avec des projets pédagogiques communs avec d'autres classes : atelier potager, spectacle inclusif...
- De poursuivre le travail d'**échanges et de collaboration avec les enseignants** afin « *Continuer à structurer, formaliser la coopération et l'interconnaissance entre la culture de l'Education Nationale et celle de l'éducation spécialisée* », ou encore de façon plus réglementaire « *Reprise*

du cahier des charges UEMA entre éducation nationale et ESMS pour une meilleure inclusion des élèves ».

Plusieurs unités ont fait part de projets, au-delà du cadre scolaire tournés vers le droit commun, autour du sports et des loisirs: cirque, ferme pédagogique, voile « *projet motricité/sport avec le Club de handball* »... voire de dimension internationale avec un projet Erasmus avec une école danoise (DAR 19).



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine
exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les DAR, la durée moyenne de l'accompagnement des élèves par semaine est supérieure à 8 heures avec des besoins très variables selon les enfants.

Ce nombre d'heures d'intervention moyen hebdomadaire est en nette augmentation par rapport à 2022-2023 (5 heures).

Dans l'ensemble des DAR, les élèves accompagnés peuvent venir dans la salle du DAR en dehors des temps définis au préalable.

La collaboration effective entre l'éducation spécialisée et Education nationale permet aux intervenants DAR d'être très présents et visibles au sein de l'école : « *temps de présence des professionnels du DAR sur le temps de cantine, périscolaire, récréation a été bénéfique pour que les professionnels DAR soient repérés par les enfants (angle informel).* »

Les DAR soulignent le travail important de coordination et de coopération qui doit être mené « *Mise en place du travail d'équipe effectif avec l'équipe enseignante : se poser des questions ensemble, faire des hypothèses de réponses ensemble, évaluer ensemble* » et qui porte ses fruits « *de moins en moins de difficultés au fur et à mesure des années* ».

Respect des recommandations bonnes pratiques professionnelles

A quelques exceptions près, les UEMA-UEEA et les DAR déclarent mettre en œuvre les RBPP concernant l'accompagnement des enfants avec TSA, comme le prévoit leur cahier des charges. Le nombre d'élèves concernés par l'existence d'un diagnostic documenté, d'évaluation fonctionnelle initiale et d'évaluation annuelle du développement est en augmentation (au-delà de l'augmentation des files actives). Les dispositifs soulignent « l'importance de ces évaluations fonctionnelles pour mettre en place un projet cohérent pour l'enfant ».

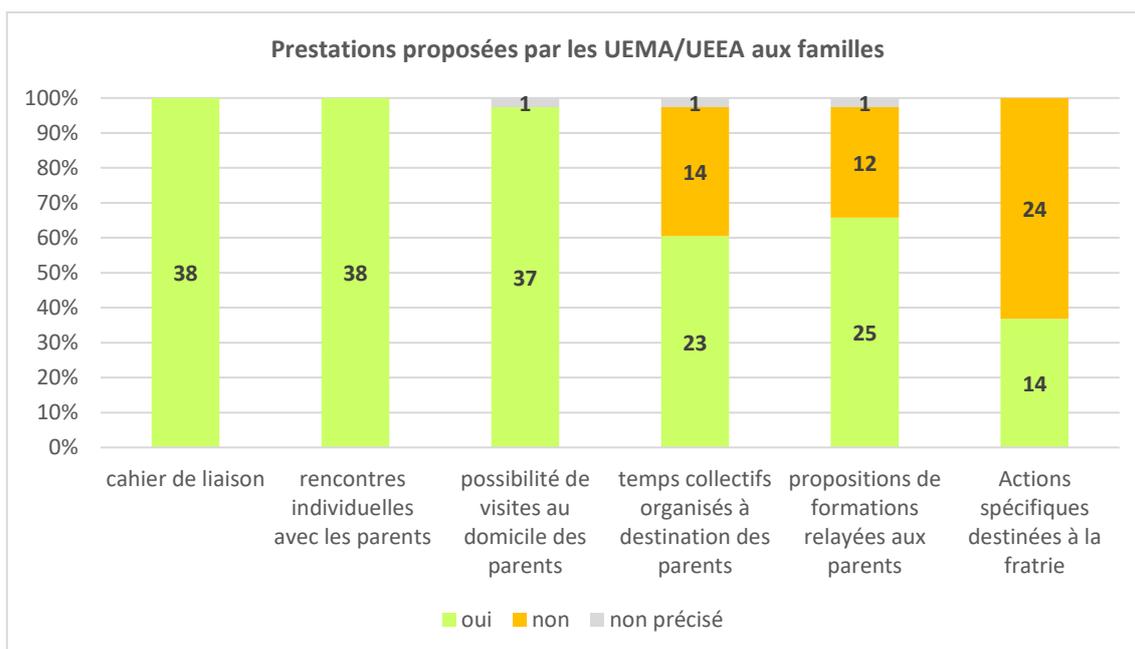
Mise en œuvre des recommandations HAS dans les UEMA, UEEA et DAR en 2023-2024

| | UEMA | UEEA | DAR |
|--|------|------|-----|
| <i>Nombre unités/dispositifs</i> | 29 | 9 | 14 |
| <i>Nombre élèves</i> | 198 | 65 | 105 |
| Diagnostic de TSA documenté dans le dossier | | | |
| Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre | 29 | 8 | 14 |
| Nombre élèves concernés | 160 | 49 | 82 |
| Evaluation fonctionnelle initiale | | | |
| Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre | 26 | 7 | 14 |
| Nombre élèves concernés | 155 | 39 | 89 |
| Evaluation annuelle du développement | | | |
| Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre | 28 | 7 | 11 |
| Nombre élèves concernés | 170 | 38 | 64 |

Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement des familles

Dans les UEMA/UEEA, l'accompagnement des familles, le cahier de liaison, les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile sont mis en pratique partout (à une exception près). Quelques unités déplorent toutefois **manquer de temps à consacrer à cette guidance parentale**, notamment en raison de l'éloignement géographique de certaines familles.

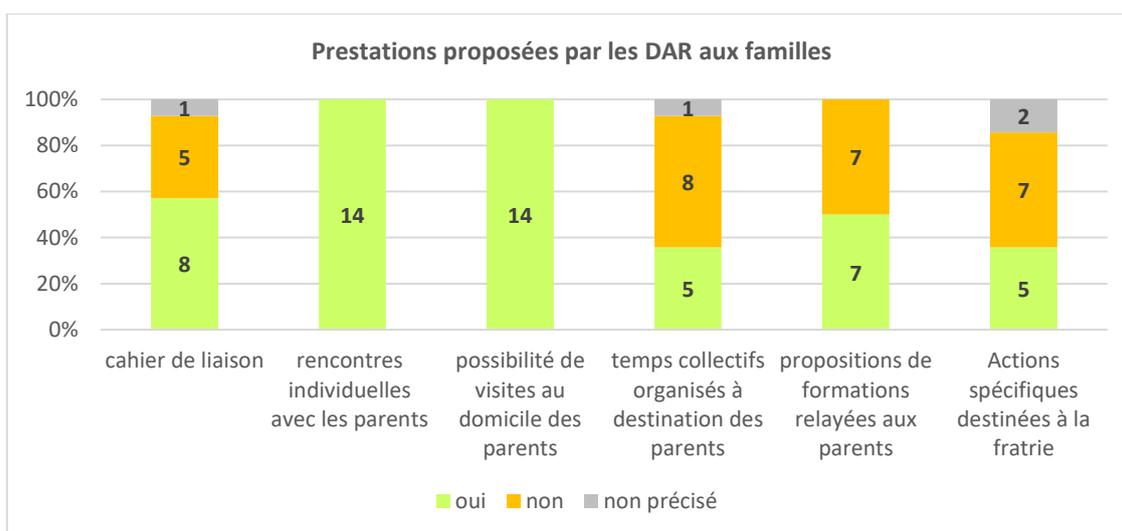


Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024- ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Des temps collectifs à destination des familles sont proposés par 60% des UEMA/UEEA, en baisse par rapport à l'année précédente où 77% des unités en proposaient. Pourquoi cette baisse ? Est-elle liée à des difficultés pour mobiliser les familles (notamment en raison de leur éloignement)? Par un manque de temps à consacrer à ces actions ?
- De même, des propositions de temps de formation sont moins souvent relayées aux familles : 66% des unités le font (contre 84% l'année passée). Cette baisse peut aussi s'expliquer pour les mêmes raisons.
- Par contre, si les unités mettant en place des actions spécifiques destinées aux fratries restent minoritaires, elles sont un peu plus nombreuses cette année (37%) que l'année précédente (32%).

Certaines unités font part des difficultés rencontrées avec des parents parfois difficilement mobilisables : lente adhésion, faible appropriation des outils proposés, barrière de la langue, difficultés sociales, épuisement des familles...

Dans les DAR, les prestations à l'attention des familles se mettent en place progressivement. Les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile selon les besoins sont assurées partout. Le même constat concernant les temps collectifs proposés aux familles peut être fait que pour les UEMA/UEEA, 36% des DAR en proposent contre 50% en 2022-2023.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les UEMA/UEEA et DAR estiment la guidance parentale et plus largement **l'accompagnement des familles en tenant compte de leurs particularités constituent un axe fort de leurs interventions.**

Le dialogue avec les familles permet une meilleure compréhension du diagnostic et la co-construction du projet de l'enfant : « Aide les parents à prendre conscience de l'autonomie à donner à leur enfant », « Lieu de référence pour les familles regroupant les projets scolaires et psycho-éducatifs », « meilleure qualité de vie pour les familles et les proches aidants ».

Le renforcement des actions visant à soutenir la parentalité est souvent cité dans les projets des UEMA/UEEA et DAR pour l'année scolaire 2024-2025 :

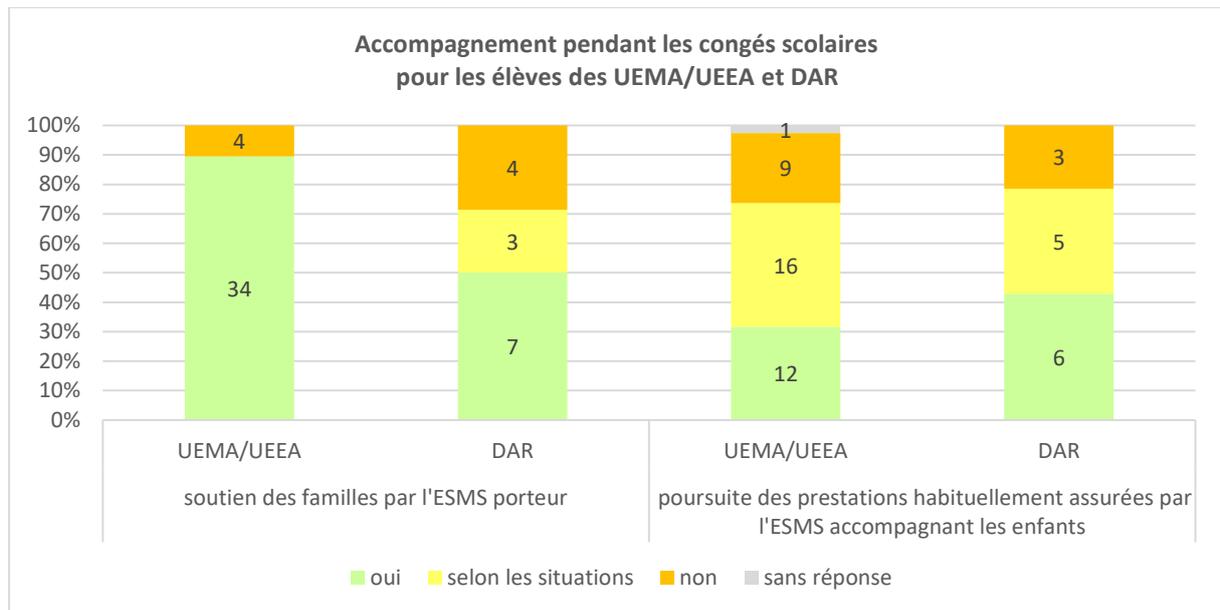
- Développer la guidance parentale, renforcer le soutien parental (24, 33, 40, 64, 87)
- Poursuite groupe de paroles parents (33)
- Mise en place d'un groupe famille sur l'autorégulation (86)
- Mettre en place un café parents (19, 86), les ouvrir à des personnes-ressources (79)

- Développer les temps conviviaux avec les familles (47)
- Impliquer les familles de façon plus collective (17, 40)

Une meilleure prise en compte des fratries est également au cœur de certains projets : développer le travail autour de la notion de fratrie (79), diversification des actions fratries (19, 33).

Accompagnement pendant les congés

La circulaire de 2016 prévoit que les temps d'intervention auprès de l'enfant soient réalisés en partie : « sur les temps périscolaires (avant ou après la classe), dans la mesure où un ou plusieurs parents d'élèves scolarisés dans l'UEM le demandent et lors des vacances dans un volume horaire et une régularité fixée par l'équipe médico-sociale intervenant dans l'UEM et en fonction de ses moyens ».



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR - 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Pendant les périodes de congés scolaires, dans 89% des UEMA/UEEA (34 sur 38), les parents peuvent bénéficier d'un soutien via les ESMS portant ces unités (en hausse, 2022/23 : 80%).
- La poursuite des accompagnements et la mise en œuvre des prestations habituelles sont assurées par 76% des unités (28 sur 38) mais pas nécessairement de manière systématique (et moins souvent qu'en 2022-2023 : 87%).
- Dans les DAR le soutien des familles est moins souvent assuré pendant les congés.

Cette enquête ne permet pas de dire si des demandes des familles pendant les congés peuvent ne pas être satisfaites, faute de réponses apportées par l'ESMS porteur.

Les sorties des UEMA et UEEA

En juin 2024, parmi les 263 enfants scolarisés en UEMA et UEEA, **85 en sont sortis définitivement** :

- 77 enfants des UEMA (soit 39% des effectifs),
- 8 enfants des UEEA (soit 12% des effectifs).

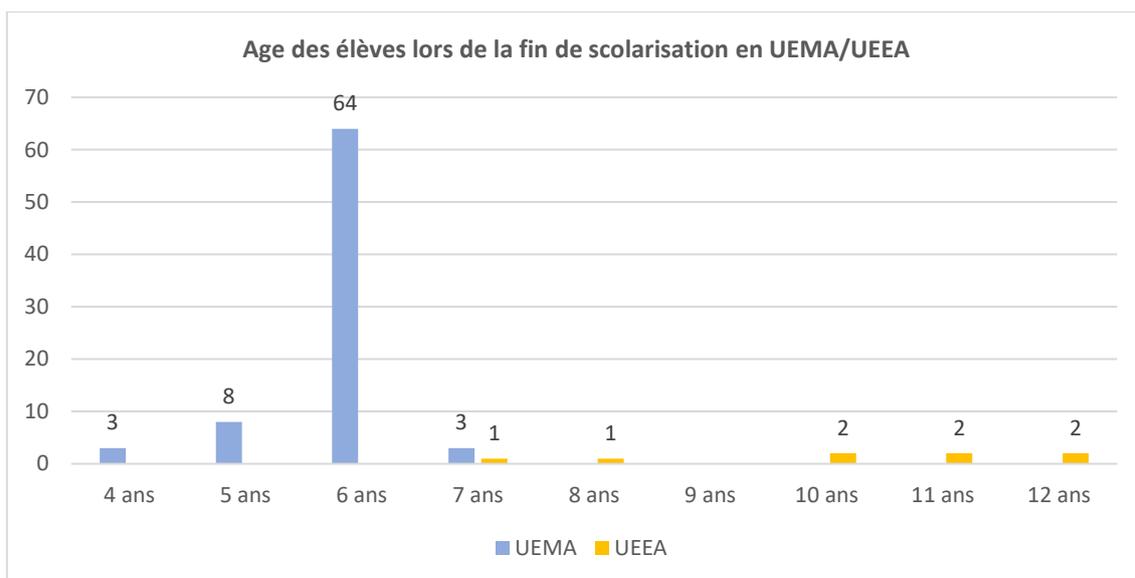
Les UEMA ont enregistré chacune entre 1 et 6 sorties (aucune sortie dans 2 UEMA).

Pour la majorité des UEMA/UEEA (30 sur 38), les sorties font systématiquement l'objet d'une **préparation concertée** professionnels / parents / MDPH dès le début de la dernière année scolaire⁹.

Des unités ont décidé de mettre l'accent sur cet axe en 2024-2025 « *pour anticiper et ne pas être dans des ruptures de parcours faute de place en SESSAD ou en IME selon les besoins* » (UEEA) et de développer des partenariats « *post dispositif* » pour fluidifier les sorties et donner des perspectives aux familles.

Age à la sortie et durée de scolarisation

L'âge des enfants lors de la sortie montre qu'il y a peu de sorties prématurées des UEMA, c'est-à-dire avant l'âge de 6 ans. Ainsi, **86% des enfants en sortant y sont restés scolarisés jusqu'à leurs 6 ans**, voire leurs 7 ans pour certains d'entre eux.



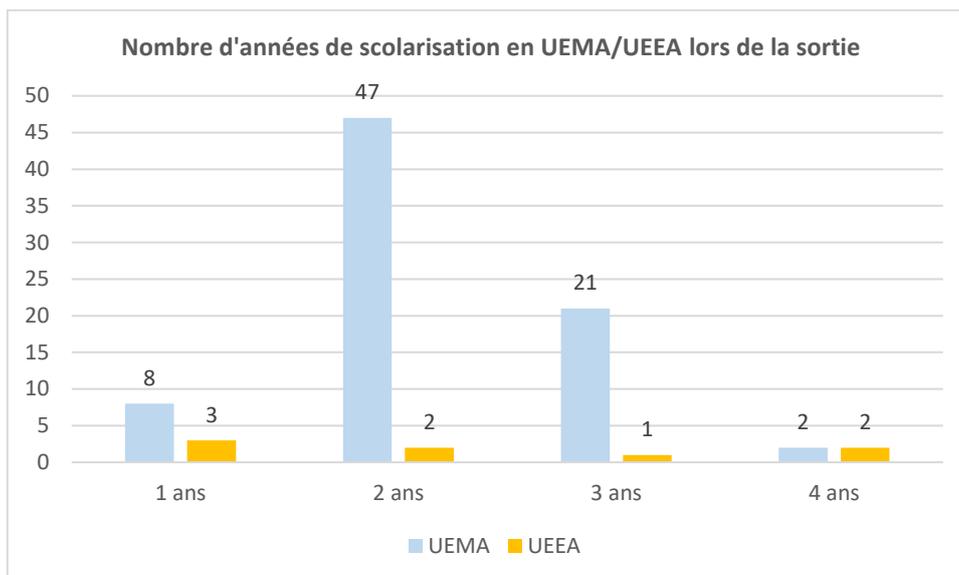
Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juin 2024, une dizaine de sorties d'UEMA à 4 ou 5 ans ont eu lieu, s'expliquant notamment par :

- une inclusion totale en milieu ordinaire de scolarisation (4 enfants),
- un diagnostic de TSA finalement non validé ou un profil pas adapté (2 enfants),
- un déménagement.

A la sortie de l'UEMA, **seuls 30% des enfants ont bénéficié d'un cycle complet de 3 ans au sein de cette unité**. Ce pourcentage reste faible, il n'a pas évolué par rapport à l'année scolaire précédente. Il est à rapprocher du fait que seulement la moitié des enfants entrent dans ces unités dès leurs 3 ans.

⁹ A noter que 5 des 8 unités n'ayant pas encore mis en œuvre cette préparation concertée des sorties ont commencé à fonctionner à la rentrée 2023.



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'orientation à la sortie

Pour mieux analyser les sorties et mettre en évidence **des écarts éventuels entre les projets et les orientations effectives**, le questionnaire distingue :

- d'une part, l'orientation retenue dans l'idéal, c'est-à-dire la plus adaptée aux besoins de l'enfant, sans tenir compte de la réalité de l'offre ou d'autres obstacles,
- et d'autre part, l'orientation finalement mise en œuvre.

Sorties des UEMA et des UEEA

Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des UEMA - juin 2024

| | Orientation idéale | | Orientation réalisée | |
|-----------------------------------|--------------------|---------------|----------------------|---------------|
| | effectif | % | effectif | % |
| CP/classe ordinaire | 10 | 13,0% | 18 | 23,4% |
| Maintien en grande section | 3 | 3,9% | 8 | 10,4% |
| ULIS primaire | 13 | 16,9% | 19 | 24,7% |
| DAR | 7 | 9,0% | 4 | 5,2% |
| Autres UEMA (déménagement) | 2 | 2,6% | 2 | 2,6% |
| UEEA | 10 | 13,0% | 3 | 3,9% |
| IME | 30 | 39,0% | 12 | 15,6% |
| Autres établissements (IEM, ITEP) | 2 | 2,6% | 2 | 2,6% |
| En attente/non précisé | | | 9 | 11,7% |
| TOTAL | 77 | 100,0% | 77 | 100,0% |

Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Globalement, 53% des projets d'orientations d'UEAMA ont pu être mis en œuvre dans les termes souhaités tandis que dans 42% des situations, le projet a dû être modifié.
- **Pour près des deux tiers (64%) des enfants sortant des UEMA, la scolarité se poursuit en inclusion** (classe ordinaire ou ULIS), un taux sensiblement plus élevé qu'en 2022-2023 où il s'élevait à 54%,

- Une partie de ces inclusions sont mises en place « par » défaut car elles ne représentaient que 44% des orientations dites « idéales ».
- Ainsi, moins de la moitié des orientations souhaitées vers un IME ont finalement eu lieu (16% effectives contre 40% souhaitées, soit 12 admissions contre 30 souhaitées). Notons néanmoins que les souhaits d'orientation vers un IME sont en légère baisse par rapport à 2022-2023 où ils concernaient 44% des enfants.

A noter que les accompagnements mis en place, faute d'une admission en IME, peuvent parfois s'avérer profitables. Ainsi une UEEA indique « 2 enfants orientés IME ont pu tirer profit d'une année sur l'UEEA un avec questionnement d'un changement d'orientation ».

- Seul un tiers des orientations souhaitées vers une UEEA a pu avoir lieu (3 sur 10).

Huit sorties d'UEEA ont eu lieu en juin 2024. Pour l'ensemble des enfants concernés, l'IME était considéré comme l'orientation la plus adaptée :

- Cette orientation a été mise en œuvre pour 3 d'entre eux.
- Pour 4 jeunes, une scolarisation en ULIS a été mise en place (dont un avec le soutien d'un PCPE).
- Un enfant est accompagné en hôpital pédopsychiatrique.

Les UEMA et UEEA estiment que les difficultés pour mettre en œuvre des sorties en adéquation avec les besoins des enfants sont liées principalement au manque de places **soit en UEEA, soit en SESSAD ou IME TSA**, difficultés citées sur plusieurs départements (16, 17, 24, 40, 64, 47, 86, 87) et ce, **malgré la progression considérable de l'offre** dans la région au cours des 5 dernières années, comme le rappelle le tableau ci-dessous.

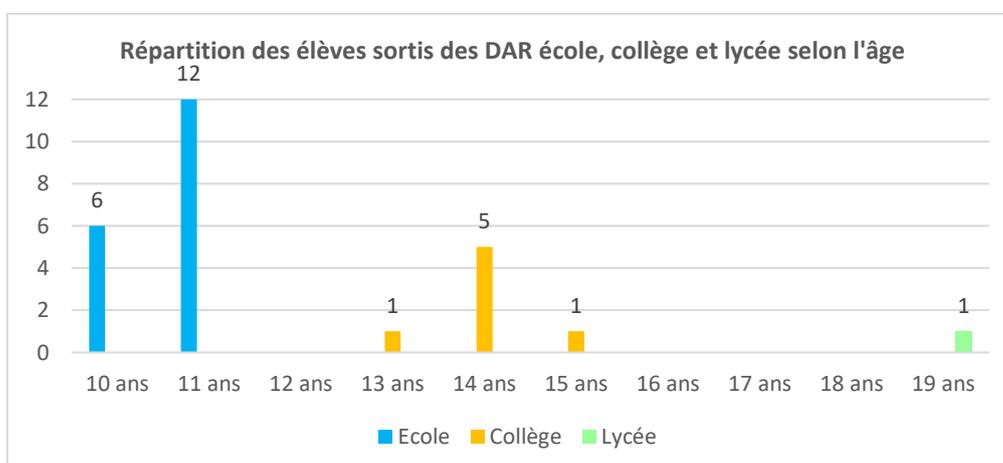
Nombre de places installées avec agrément TSA en Nouvelle-Aquitaine

| Catégorie d'ESMS | 31/12/2018 | 31/12/2023 | Evolution 2018-2023 | |
|------------------|------------|------------|---------------------|------|
| | | | En nb de places | En % |
| SESSAD | 391 | 872 | + 481 | 123% |
| IME | 442 | 613 | + 171 | 39% |

Sources : Handidonnées - FINESS

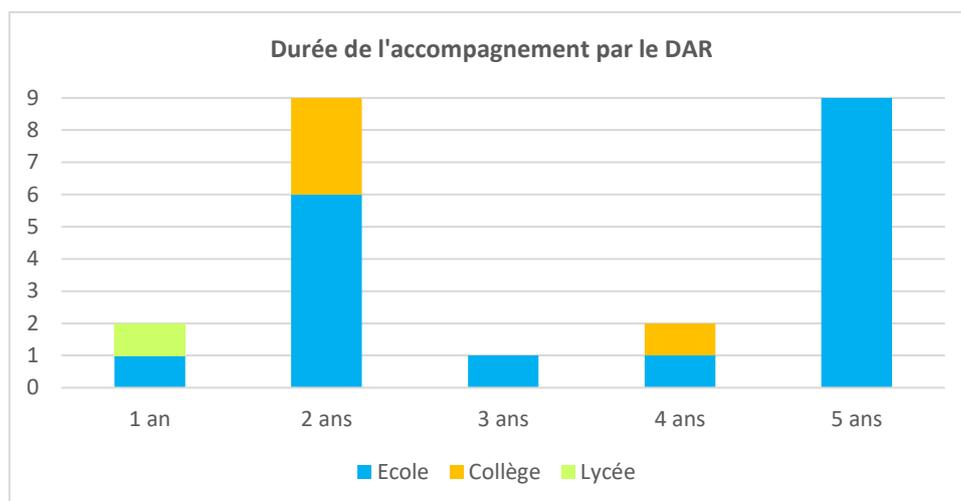
Les sorties des DAR

En juillet 2024, 25 sorties ont eu lieu depuis 12 des 14 DAR en fonctionnement. La plupart des DAR (11/14) indiquent préparer les sorties en amont.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La moitié des enfants sortant des DAR Ecole ont pu bénéficier d'un accompagnement durant les 5 années de scolarisation en primaire.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des DAR -juin 2024

| | Orientation idéale | Orientation réalisée |
|----------------------------|--------------------|----------------------|
| Classe ordinaire collège | 11 | 14 |
| ULIS collège | 1 | 4 |
| DAR collège | 5 | - |
| Classe ordinaire lycée pro | 3 | 3 |
| apprentissage | 1 | 1 |
| IME | 1 | - |
| Non précisé | 3 | 3 |
| TOTAL | 25 | 25 |

Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine

Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Globalement, une bonne adéquation est observée entre les orientations jugées idéales à la sortie des DAR et les orientations mises en œuvre.

Toutefois, aucune des orientations souhaitées vers un DAR Collège pour les sortants de DAR école n'a pu être mise en œuvre. Dans les faits, les enfants ont continué leur scolarisation en classe ordinaire ou ont intégré une ULIS.

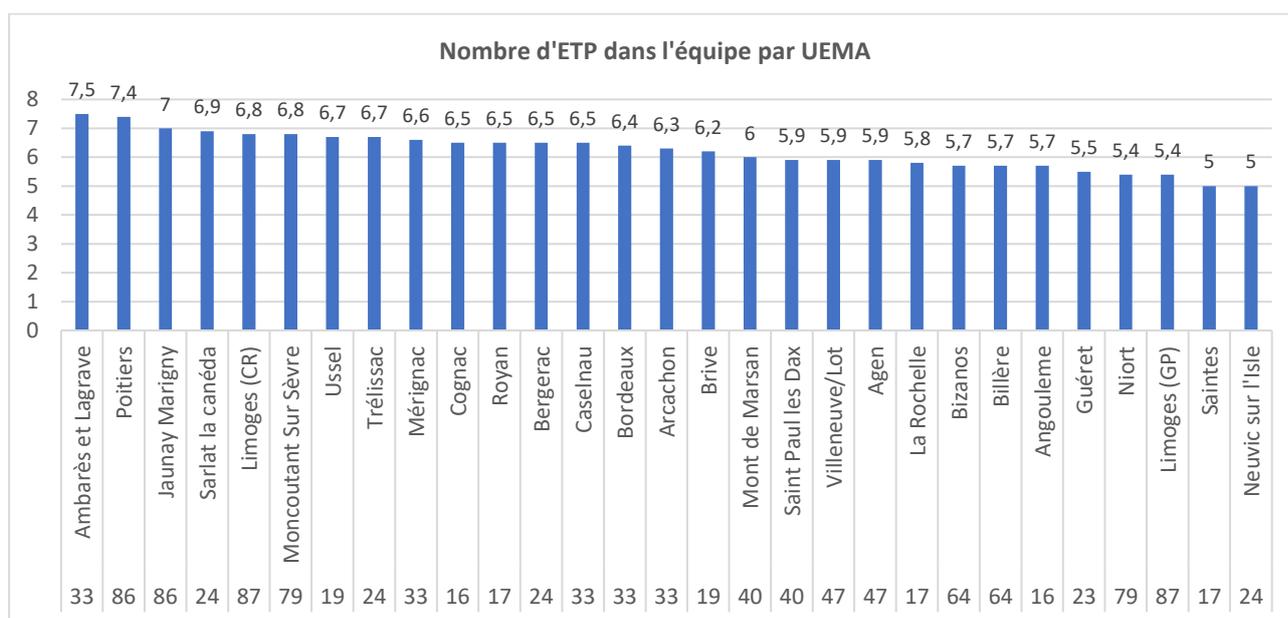
La totalité des jeunes pour lesquels l'information sur la destination à la sortie est connue (22 sur 25) continuent à être scolarisés en inclusion. Un DAR Collège signale « Réussite 100% au diplôme national du Brevet depuis l'ouverture du DAR ». Ces parcours témoignent d'une inclusion réussie.

Ressources humaines

Dans les UEMA

Les effectifs des professionnels des 29 UEMA de Nouvelle-Aquitaine représentent **180,6 emplois en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **6,2 ETP par UEMA**, avec des variations assez importantes d'une UEMA à l'autre.

Sur la base d'UEMA à 7 élèves, le taux d'encadrement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de **0,89 professionnel par enfant**, donc supérieur au taux d'encadrement minimal de 0,7 recommandé par le cahier des charges des UEMA.



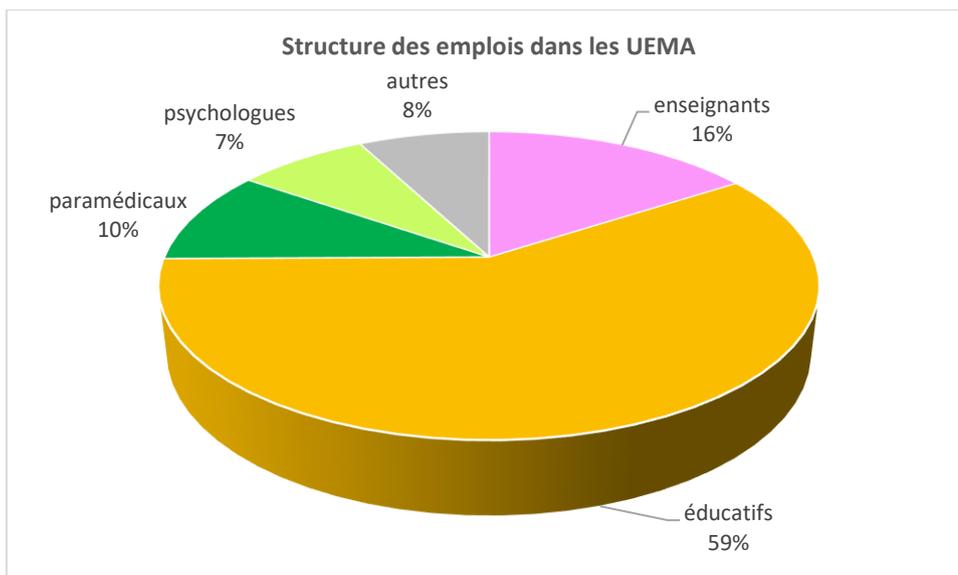
Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le cahier des charges des UEMA stipule que l'équipe intervenant dans l'unité est composée d'un enseignant spécialisé, de professionnels éducatifs, paramédicaux et d'un psychologue.

Toutes les UEMA ont :

- un enseignant spécialisé à temps plein¹⁰
- du personnel éducatif : entre 2,7 et 5 ETP par unité
- du personnel paramédical (sauf pour une UEMA) : entre 0,25 et 2 ETP par unité, jugés parfois insuffisants « *Les temps budgétés des paramédicaux (0.20 ETP) sont faibles au regard des besoins des élèves* ». Des conventions avec des orthophonistes libérales sont signalées.
- un.e psychologue, le plus souvent à mi-temps (entre 0,2 et 1 ETP), sauf dans une unité
- D'autres catégories de personnels sont mentionnées dans une majorité d'UEMA (20 sur 29). Il peut s'agir d'ATSEM, d'AESH, de personnel administratif, d'encadrement, d'assistante sociale, d'IDE, de médecin (temps très partiels), ou encore de chauffeur accompagnateur.

¹⁰ Une UEMA signale que l'enseignant mis à disposition par l'EN n'est pas spécialisé

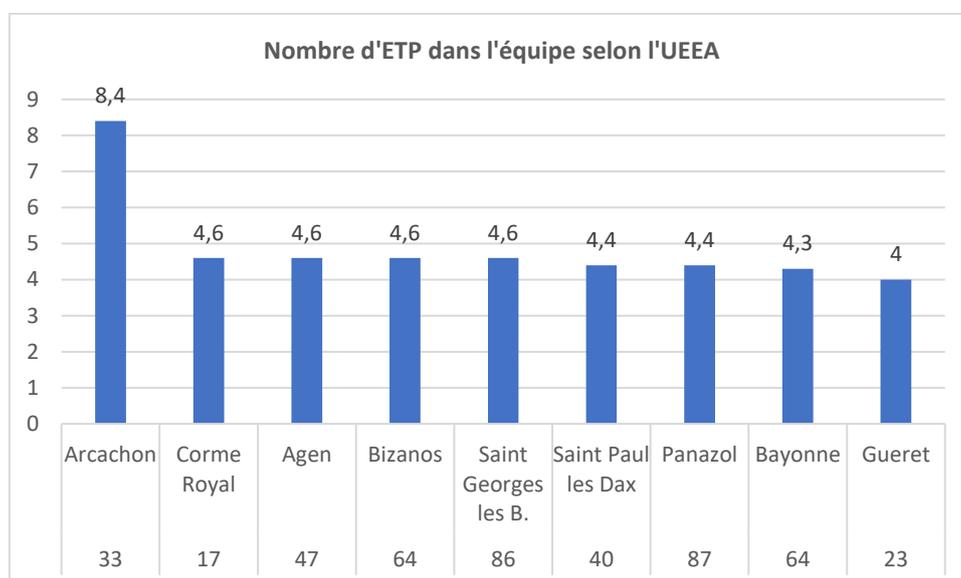


Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les UEEA

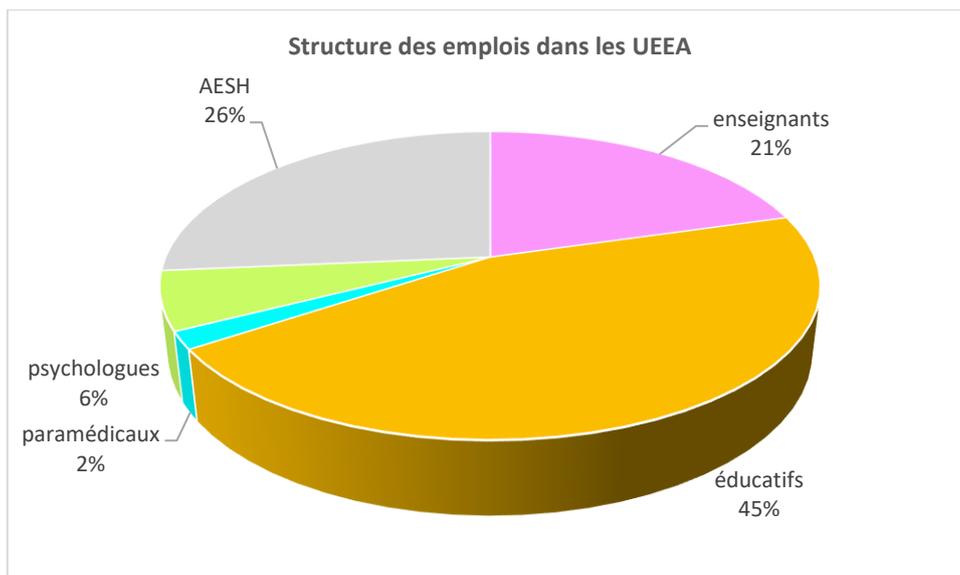
Les effectifs des professionnels des 9 UEEA de Nouvelle-Aquitaine représentent **43,9 emplois en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **4,9 ETP par unité**, avec peu de variation entre unité hormis pour l'UEEA d'Arcachon qui bénéficie du renfort de 4 AESH.

Le cahier des charges des UEEA précise que ces unités seront constituées sur un modèle intégré associant : un enseignant spécialisé, un AESH collectif, un éducateur spécialisé, un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social, **sans mentionner de taux d'encadrement minimal**.



Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Toutes les UEEA ont un enseignant spécialisé et du personnel éducatif, 8 sur 9 ont un psychologue et 3 sur 9 du personnel paramédical (0,2 ETP). Toutes bénéficient d'au moins un AESH.

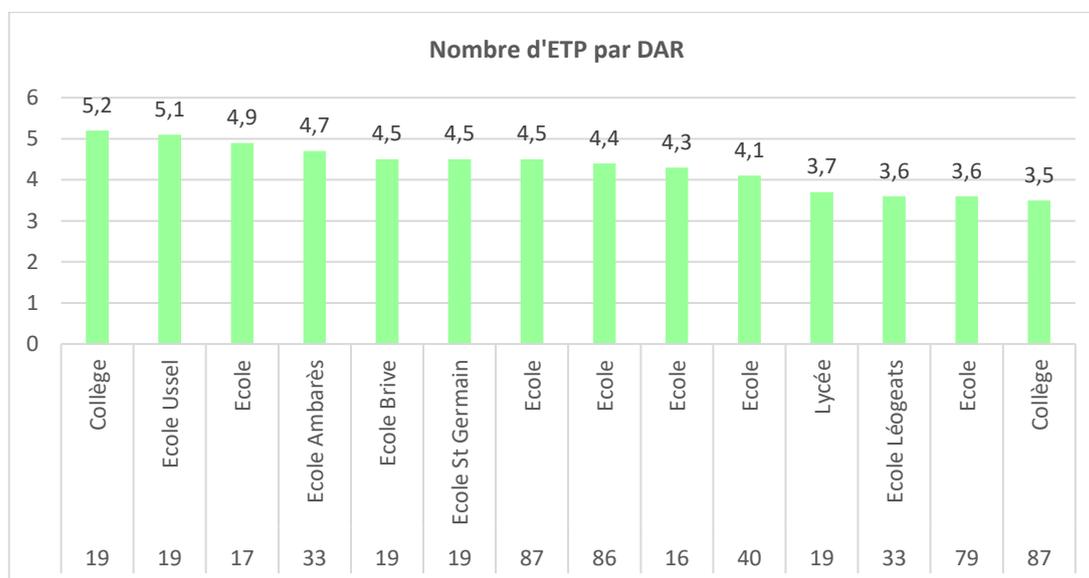


Source : enquête UEMA-UEEA 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les DAR

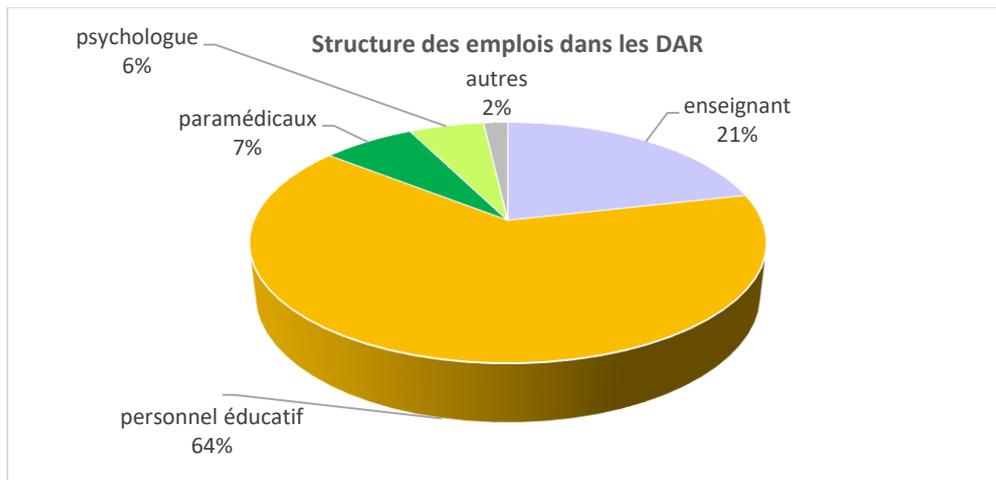
Les effectifs des professionnels des 14 DAR de Nouvelle-Aquitaine représentent **60,8 emplois en équivalents temps plein** (y compris les mises à disposition), soit en moyenne **4,3 ETP par dispositif**.

Le cahier des charges des DAR précise : Un enseignant non spécialisé est affecté à l'école, à l'équipe pluriprofessionnelle d'autorégulation. Il bénéficie, lors de sa nomination, d'une formation à l'autorégulation et également d'un accompagnement spécifique par l'équipe du service médico-social compétente en autorégulation. L'équipe médico-sociale comprend idéalement deux à trois ETP.



Source : enquête DAR 2023-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

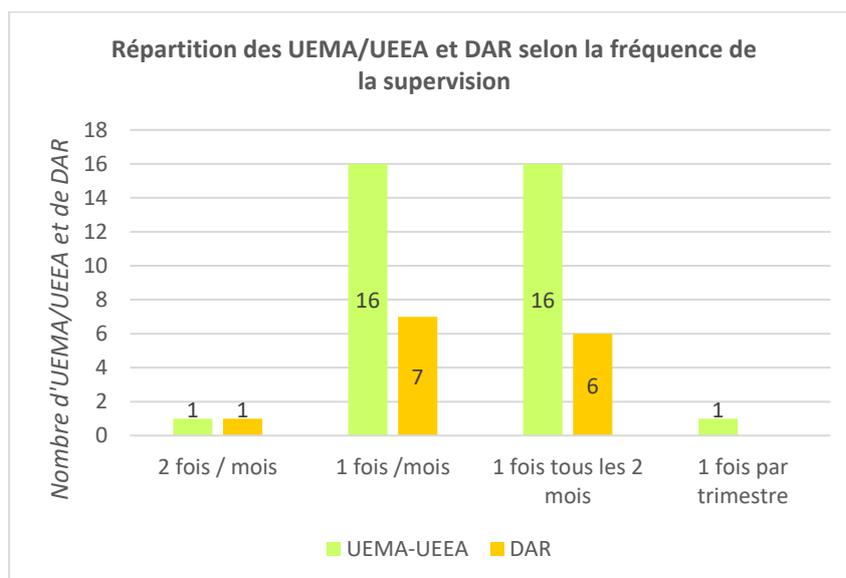
Les personnels éducatifs sont très majoritaires, 2 ou 3 ETP par DAR, comme le prévoit leur cahier des charges.



Source : enquête DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

De nombreux UEMA/UEEA et DAR font part de tensions concernant les ressources humaines, en premier lieu un turn-over important « *Changement régulier des enseignants sur l'UEMA : à la rentrée nous accueillerons le 4^{ème} enseignant en 5 ans* », des remplacements fréquents mais pas toujours effectifs « *il est difficile de trouver des professionnels formés et qualifiés pour des remplacements de courte durée* » ni pensés en amont « *Pas de politique de remplacement en cas d'absence de professionnels* ». Ce contexte a un impact sur la mise en œuvre des missions de ces structures. Même si la plupart des UEMA disposent du quota minimal de 0,7 ETP par enfant, certaines font le constat que de nombreux élèves nécessitent un accompagnement individualisé intense « *Certains profils d'enfant nécessitent la présence d'un professionnel 1 pour 1* ».

Supervision



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un superviseur a été nommé dans **tous les UEMA/UEEA et DAR** (à l'exception d'une UEMA). Ce superviseur intervient au moins **une fois par mois** dans la moitié des unités d'enseignement et dans 57% des DAR, comme le prévoit leur cahier des charges. Toutefois, 17 UEMA/UEEA bénéficient et 6 DAR d'un soutien moins fréquent.

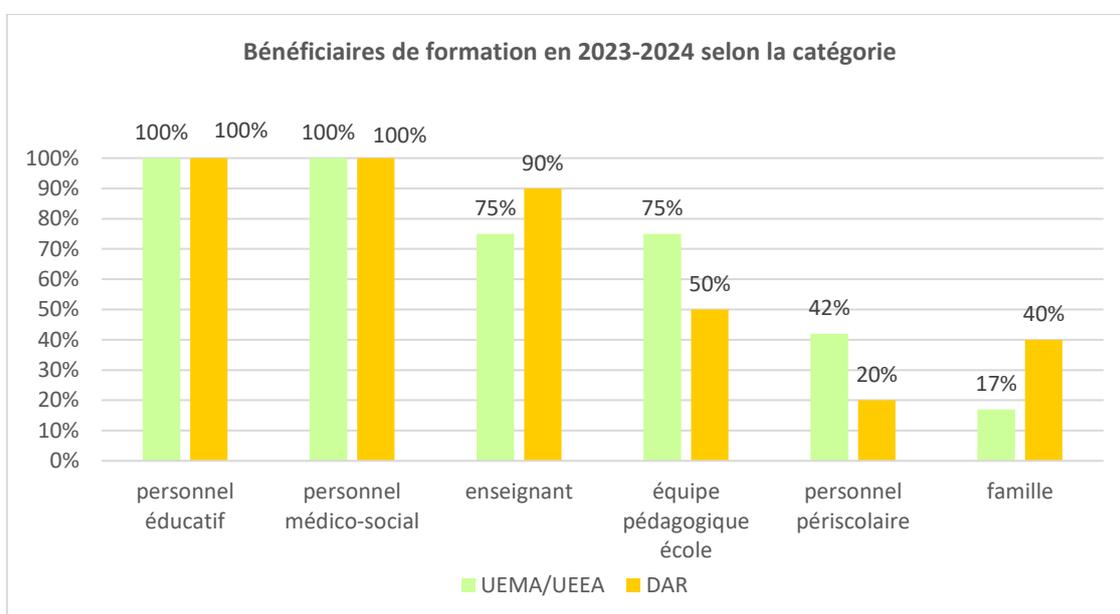
La supervision est reconnue comme un atout. Sa régularité mensuelle est appréciée (ou souhaitée) et ses apports soulignés : « *des temps de supervision ABA afin d'affiner les accompagnements, les procédures, les programmes spécifiques, en lien avec les RBPP* ».

Les actions de formation en 2023-2024

La grande majorité des UEMA/UEEA (32 sur 38) et les 14 DAR ont indiqué avoir mis en place des actions de formations en lien avec **les recommandations de bonnes pratiques** au cours de l'année scolaire 2023-2024. L'objectif de maintenir un bon niveau de formation des équipes est bien présent.

Ces formations ont bénéficié en premier lieu aux personnels éducatifs et médico-éducatifs. Le personnel périscolaire et les familles ont moins souvent été associés à ces formations.

Des formations peuvent être mises en place à destination des enseignants et du personnel périscolaire pour créer une « *dynamique collective inclusive dès que le projet d'ouverture est acté ou à l'arrivée de nouveaux enseignants* ».



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les temps de formation conjointe EN, ESMS et parfois associant les parents sont très appréciées « *intérêt de **formations croisées** entre les acteurs EN, ESMS, partenaires et parents pour améliorer l'interconnaissance et comprendre les rôles de chacun* » mais ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre « *La rigidité de l'Education nationale ne permet pas aux enseignants de suivre les formations avec le DAR et les parents* ».

Les thématiques abordées lors de ces formations sont très larges et traduisent **l'implication des professionnels et leur souci de se perfectionner dans l'accompagnement de leurs élèves** :

- **Techniques spécifiques autour des apprentissages et de la communication/méthodes d'éducation structurées, outils d'évaluation** (*thématiques les plus citées : 42 citations sur 109*): ABA, PFA-SBT, VBMAPP, Teacch, PEP, Auticiel (tablette numérique), NEPSI-II, Vineland, ADOS 2, FEE, BRIEF, communication fonctionnelle, communication alternative améliorée (dont PECS, PODD, TLA, opérants verbaux, COMVOOR), métacognition.
- **Gestion des manifestations comportementales et des particularités liées aux TSA** (*24 citations*) : gestion comportements-défis, TOP, comportements-problèmes (dont PCMA¹¹), troubles alimentaires, troubles des perceptions sensorielles, autorégulation, habiletés sociales...
- **Soutien à la parentalité** (*17 citations*) : guidance parentale, accompagner la parentalité, mener des entretiens avec la famille, programme ABC, approche systémique, interculturalité.
- **Thématiques transversales au médico-social** (*17 citations*) : bientraitance, droits des personnes accompagnées/autodétermination, projet personnalisé, évaluation, violence en institution, dispositif d'inclusion, éducation thérapeutique, supervision...
- **UEMA et UEEA** (*9 citations*) : Fonctionnement des unités, modalités de scolarisation des élèves, stratégies d'enseignement.
- **Autres** : combattre les inégalités à l'école, IMAGO (journal de bord, planning).

De nombreuses unités et dispositifs font part de leur intention poursuivre et renforcer ces actions de formation en 2024-2025, notamment des formations associant les partenaires professionnels et les familles. Des temps d'échanges/formations inter UEMA/UEEA sont également souhaités ou encore une journée « Ecole inclusive ».

¹¹ Professional crisis management

Perspectives et points de vigilance

L'analyse de l'activité des UEMA, UEEA et DAR durant l'année scolaire 2023-2024 a mis en évidence, comme les années précédentes, une bonne conformité globale aux cahiers des charges régissant ces unités/dispositifs. Leur déploiement sur l'ensemble des départements de la région permet d'apporter des réponses adaptées en termes de scolarisation à **davantage d'enfants avec TSA**, avec une forte augmentation des effectifs scolarisés :

- en UEMA-UEEA : 263 élèves (+ 25% par rapport à l'année scolaire précédente).
- avec l'appui d'un DAR : 105 élèves (+18% par rapport à l'année scolaire précédente).

Les ouvertures de nouvelles unités ont permis un meilleur maillage du territoire mais plusieurs unités ayant commencé à la dernière rentrée déplorent « **un délai très court entre la diffusion de l'appel à candidatures, le délai de dépôt, la réponse de l'autorité de tarification et de contrôle et la mise en place très rapide : réponse positive reçue mi-septembre et ouverture unité mi-novembre** ».

En termes de plus-values, les UEMA-UEEA offrent « *une structuration du temps et de l'espace adaptée au public avec TSA* » et constituent un « *endroit adapté et sécurisant* ». Elles permettent :

- **une inclusion progressive, personnalisée** et opérante même si au début cette inclusion se fait surtout sur des temps non scolaire, ce qui permet la socialisation, une « *vie citoyenne des autres enfants de l'école* », « *être confrontés au plus tôt avec la vie en collectivité et la prise de conscience des autres* ».
- **un développement de l'autonomie**, des compétences, des capacités d'apprentissage et de communication, et une diminution des troubles du comportement grâce à « *une analyse et réponses apportées aux comportements-défis* », ce qui leur permet de « *devenir élève* », « *la progression des jeunes sur le plan comportemental leur permet plus en capacité d'être disponibles pour les apprentissages* ».
- **un accompagnement global**, cohérent précoce et intensif grâce à une approche pluridisciplinaire, des outils et un rythme adaptés « *un dispositif qui permet aux enfants, très tôt dans leur développement, de combiner interventions pédagogiques / thérapeutiques et éducatives de manière intensive* ».
- **un soutien à la parentalité**
- **une sensibilisation du reste de l'école** (et au-delà : centre de loisirs etc.) : partage et généralisation d'outils au sein de l'école, présence de professionnels-ressources sur l'école, mutualisation des compétences/regards croisés.

Les DAR identifient les mêmes atouts que les UEMA/UEEA en termes de soutien à **l'autonomie, à l'entrée dans les apprentissages, à la communication**. Ils notent que leur force s'appuie sur un partenariat efficient avec l'EN et le personnel périscolaire. Ils soulignent que leur présence au sein des établissements scolaires permet de **généraliser l'autorégulation à l'ensemble des élèves** : « *supports utilisés par tous les élèves, TSA ou pas* », « *travail de groupe sur les habiletés pour tous les élèves du collège qui ont des besoins* » y compris pour des aspects plus matériels « *aménagements, adaptations et le matériel (casque anti-bruit...) initialement mis en place pour les élèves du dispositif, profitent à tous les élèves de l'école* ».

Par ailleurs, l'analyse de certains indicateurs appelle à une **certaine vigilance** :

- **L'âge à l'entrée en UEMA** : Un peu plus de la moitié (52%) des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans et pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation en maternelle. Ce pourcentage s'accroît légèrement d'année en année. Les délais nécessaires pour **établir un diagnostic** (y compris l'accès à un professionnel compétent pour poser ce diagnostic) et valider le dossier d'orientation restent souvent trop importants pour permettre une admission dès 3 ans. Le déploiement des PCO¹² et leur montée en charge pourra avoir un impact positif en la matière.
- **La structure par âge** des enfants présents en UEMA lors de la rentrée 2023 montre un effectif de 70 enfants âgés de **5/6 ans** qui sont donc dans leur dernière année de scolarisation en maternelle. Les **besoins à la sortie** de ces élèves vont devoir être anticipés. La **préparation concertée de la sortie** (professionnels / parents / MDPH) dès le début de la dernière année scolaire doit être pratiquée partout (préparation déjà effective dans 30 unités sur 38).
- **L'orientation vers les UEMA/UEEA et les DAR** s'appuie sur des temps d'échanges MDPH/EN/ESMS pour étudier les demandes dans 75% à 80% des unités. Toutefois, la mise à disposition des bilans fonctionnels pour bien connaître les profils des enfants est loin d'être généralisée (22% en UEEA, 62% en UEMA, 57% en DAR).
- **Des listes d'attente** font état d'un total de **205 demandes pour les UEMA/UEEA** en juin 2024 (dont 66 avaient été d'ores et déjà validées à cette date) et **57 demandes pour les DAR** (dont 23 validées). Ces dispositifs sont mieux connus et souvent plébiscités par les familles qui voient les bénéfices pour leurs enfants. Toutefois, tous ne pourront pas être admis, ce qui pose la question ce qui pourra être proposé aux enfants pour lesquels l'admission dans ces dispositifs ne sera pas possible.
- Pour 36% des élèves, la durée des **trajets quotidiens domicile-école est égale ou supérieure à 1 heure**, durée très importante pour ces jeunes élèves. Ce taux d'élèves soumis à de longs trajets ne se réduit pas malgré la création de nouvelles unités.
- **Les locaux mis à disposition sont jugés inadaptés** par 32% des UEMA/UEEA et 29% des DAR : pas de seconde salle, inadéquations architecturales en lien avec les particularités sensorielles des enfants avec TSA...
- La part des élèves scolarisés **à temps plein** s'élève à 77% en UEMA, 55% en UEEA et 77% en DAR. La plupart des autres enfants sont scolarisés au moins 20 heures par semaine. Il existe quelques situations particulières d'enfants à temps très partiel : grande fatigabilité, troubles comportement très importants, soins sur le temps scolaire...
- **L'inclusion** des élèves des UEMA/UEEA sur les **temps de récréation et de restauration** est mise en pratique partout même s'il peut y avoir quelques restrictions. Par contre, l'accès à **l'accueil périscolaire** est loin d'être généralisé et n'est pas possible dans 13 unités sur 38, ce qui peut mettre en difficulté les familles concernées. Un rapprochement avec les mairies est nécessaire dans les communes concernées pour travailler à la mise en place des conditions nécessaires à cet accueil. C'est un axe de travail mentionné par plusieurs unités.
- **L'inclusion dans les classes ordinaires** est plus ou moins développée selon les unités et nécessite de pouvoir s'appuyer sur **la volonté partagée par les autres acteurs impliqués**. En moyenne, 80% des élèves d'UEMA/UEEA bénéficient de ces temps d'inclusion dont la durée augmente au fil de la scolarisation. La mise en œuvre de la dynamique inclusive peut parfois être moins efficace dans certains établissements scolaires. Le manque de temps pour le partage des pratiques éducatives et des adaptations pédagogiques peut constituer un obstacle au bon fonctionnement des UEMA/UEEA et à la compréhension de leurs missions.

¹² Plateformes de coordination et d'orientation,

- Bien que la très grande majorité (86%) des sorties des UEMA se fassent à 6 ans voire à 7 ans, seuls **30% des élèves ont accompli un cycle complet de 3 ans de scolarisation** (ce pourcentage n'évolue pas). Si les entrées à 3 ans deviennent plus fréquentes, davantage d'enfants pourront bénéficier d'un cycle complet de trois ans.
- **L'orientation à la sortie des UEMA** (77 sorties) :
 - 64% poursuivent leur scolarisation en inclusion (25% en ULIS), en nette augmentation par rapport à 2022-2023 (54%)
 - 16% des élèves entre en IME mais ce projet était formulé pour 40% des élèves (soit 18 orientations qui n'ont pas pu se concrétiser)
 - Les orientations vers UEEA n'ont pu être mises en œuvre que pour 3 élèves sur les 10 pour lesquels ce projet était souhaité. Les créations d'unités devraient permettre d'améliorer la réalisation de ces projets.
- **L'orientation à la sortie des UEEA** (8 sorties) : tous les projets visaient une entrée en IME mais 4 seulement sur les 8 ont pu se faire.
- **L'orientation à la sortie des DAR** (25 sorties) : tous les élèves poursuivent leur scolarité/formation en milieu ordinaire comme le prévoyaient les projets mais aucune des 5 demandes d'accompagnement par un DAR Collège, dans la prolongation de l'accompagnement par un DAR Ecole, n'ont pu être mises en œuvre.

Les projet et axes de travail mentionnés par les UEMA/UEEA et DAR pour l'année 2024-2025 ont été signalés au fil de ce rapport. Ils s'articulent autour **de deux axes majeurs** :

- **La poursuite et le renforcement des actions pouvant concourir à une meilleure inclusion**, ce qui passe bien évidemment par la poursuite du travail de coopération avec l'école : la mise en place d'une UEMA/UEEA ou d'un DAR est un **projet qui implique toute l'école** (coordination médico-social et Education nationale, co-construction des objectifs et des accompagnements, développement de projets transversaux) autour du vivre ensemble et de l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- **La poursuite et le renforcement des actions de soutien à la parentalité** favorisant leur implication.

Notons qu'à la rentrée 2024, une nouvelle UEEA ainsi que 5 DAR sont venus renforcer le maillage du territoire régional :

- UEEA : Ecole Ernest Pérochon à Cerizay (79)
- DAR :
 - Ecole élémentaire Saint-File (23), Ecole Maurice Albe à Périgueux (24), Ecole du Laoü à Lescar (64)
 - Collège René Cassin à Gond-Pontouvre (16) et Collège Jean Auriac à Arveyres (33)

Annexes

Les UEMA, les UEEA et les DAR de Nouvelle-Aquitaine – année scolaire 2023 – 2024

| Département | Type unité | Nom de l'école | Commune de l'école | ESMS porteur | n° FINESS |
|-------------|------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| 16 | UEMA | Ecole primaire Ronsard | ANGOULEME | IME Les Rochers | 160003679 |
| 16 | UEMA | Ecole maternelle St Exupéry | COGNAC | IME LES VAUZELLES | 160000394 |
| 16 | DAR | Ecole Jules Ferry | ANGOULEME | IME Desbrosses | 160014833 |
| 17 | UEMA | Ecole Maternelle Bernard Palissy | LA ROCHELLE | IME Port-Neuf Bateau bleu | 170780829 |
| 17 | UEMA | Ecole Marne l'Yeuse | ROYAN | IME les Côteaux | 170026645 |
| 17 | UEMA | Ecole maternelle Emile Combes | SAINTES | IME les Côteaux | 170025761 |
| 17 | UEEA | Ecole primaire | CORME-ROYAL | SESSAD Les coteaux | 170015358 |
| 17 | DAR | Ecole primaire Josy Moinet | SAINT ROGATIEN | SESSAD UNAPEI 17 | 170016992 |
| 19 | UEMA | Ecole Roger Gouffault | BRIVE | IME de Puymaret | 190000158 |
| 19 | UEMA | Ecole de la Jaloustre | USSEL | SESSAD Ripi Esi | 190011775 |
| 19 | DAR | Ecole primaire Jean Jaurès | USSEL | SESSAD Ripi Esi | 190011775 |
| 19 | DAR | Ecole élémentaire Michel Peyramaure | BRIVE | SESSAD Ripi Esi | 190011775 |
| 19 | DAR | Ecole primaire | SAINT GERMAIN LES VERGNES | IME Puymaret | 190000158 |

| | | | | | |
|----|------|------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------|
| 19 | DAR | Collège d'Arsonval | BRIVE | SESSAD TSA PEP 19 | 190010017 |
| 19 | DAR | Lycée Simone Veil | BRIVE | SESSAD Ripi-esi | 190011775 |
| 23 | UEMA | Ecole Maternelle Alfred Assolant | GUERET | SESSAD Ripi-esi | 190011775 |
| 23 | UEEA | Ecole primaire Guéry Cerclier | GUERET | IME La Roseraie | 230780090 |
| 24 | UEMA | Ecole maternelle Pauline Kergomard | BERGERAC | IME Rosette Papillons Blancs 24 | 240000356 |
| 24 | UEMA | Ecole maternelle | NEUVIC SUR L'ISLE | IME BAYOT-SARRAZI | 240000364 |
| 24 | UEMA | Ecole maternelle Les Maurilloux | TRELISSAC | APEA (accueil pour enfants autistes) | 240014233 |
| 24 | UEMA | Ecole les Chênes verts | SARLAT | Pôle Enfance Roger Nouvel | 240000380 |
| 33 | UEMA | Ecole Jeanne d'arc Osiris | ARCACHON | SESSAD Bassin d'Arcachon | 330043878 |
| 33 | UEMA | Ecole du bourg | AMBARES | SESSAD les tournesols | 330007477 |
| 33 | UEMA | Ecole Anatole France | BORDEAUX | SESSAD Métropole Adapei | 330043928 |
| 33 | UEMA | Ecole maternelle "La Charmille" | CASTELNAU-DE-MEDOC | SESSAD Beaulieu | 330021288 |
| 33 | UEMA | Ecole du Parc | MERIGNAC | SESSAD PIERRE DELMAS | 330062225 |
| 33 | UEEA | Ecole les mouettes | ARCACHON | SESSAD Saute-Mouton | 330056144 |
| 33 | DAR | Ecole la Gorp | AMBARES | SESSAD Les Tournesols | 330007477 |

| | | | | | |
|----|------|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------|
| 33 | DAR | Ecole élémentaire | LEOGEATS | SESSAD L'estape | 330058751 |
| 40 | UEMA | Ecole Saint Médard | MONT DE MARSAN | SESSAD ADAPEI Landes | 400008058 |
| 40 | UEMA | Ecole Jules Barrouillet | SAINT PAUL LES DAX | SESSAD Landes Sud Océan | 400009429 |
| 40 | UEEA | Ecole Marie Curie | SAINT PAUL LES DAX | SESSAD Landes Sud Océan | 400009429 |
| 40 | DAR | Ecole élémentaire Beillet Jean Moulin | MONT DE MARSAN | SESSAD Landes Sud Océan | 400009429 |
| 47 | UEMA | Ecole Simone Veil | AGEN | IME Les Rives du Lot ALGEEI | 470000183 |
| 47 | UEMA | Ecole Pasteur | VILLENEUVE SUR LOT | IME Les Rives du Lot | 470000183 |
| 47 | UEEA | Ecole Edouard Herriot | AGEN | IME Lalande | 470000233 |
| 64 | UEMA | Ecole Maternelle Lalanne | BILLERE | IME Castel de Navarre | 640781563 |
| 64 | UEMA | Ecole maternelle des moulins | BIZANOS | SESSAD Les Petits Princes | 640011359 |
| 64 | UEEA | Ecole Jean-Pierre Brana | BAYONNE | SESSAD AVA | 640014528 |
| 64 | UEEA | Ecole élémentaire | BIZANOS | SESSAD Les Petits Princes | 640011359 |
| 79 | UEMA | Ecole des Coloriades | MONCOUTANT SUR SEVRES | GPA SSEFIS | 790013478 |
| 79 | UEMA | Ecole maternelle Jean Jaurès | NIORT | IME Niort ADAPEI 79 | 790003818 |
| 79 | DAR | Ecole primaire Pérochon | NIORT | IME Niort ADAPEI 79 | 790003818 |

| | | | | | |
|----|------|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 86 | UEMA | Ecole maternelle Jacques Prévert | JAUGNAY-MARIGNY | SESSAD TSA86 - AFG AUTISME | 860010727 |
| 86 | UEMA | Ecole Tony Lainé | POITIERS | SESSAD TSA86 - AFG AUTISME | 860010727 |
| 86 | UEEA | Ecole Marcel Jolliet | SAINT-GEORGES-LÈS- BAILLARGEAUX | SESSAD TED 86 – AFG AUTISME | 860010727 |
| 86 | DAR | Ecole élémentaire Pablo Neruda | POITIERS | SESSAD TSA86 - AFG AUTISME | 860010727 |
| 87 | UEMA | Ecole Condorcet Roussillon | LIMOGES | SESSAD Francis Lormier | 870012648 |
| 87 | UEMA | Ecole Gérard Philippe | LIMOGES | SESSAD PIERRE LOUCHET III | 230003303 |
| 87 | UEEA | Ecole Jaurès-Turgot | PANAZOL | SESSAD TSA | 870018686 |
| 87 | DAR | Ecole Guy Monnerot | BOISSEUIL | SESSAD Francis Lormier | 870012648 |
| 87 | DAR | Collège Maurice Genevoix | COUZEIX | IEM Gervais de Lafond APF | 870000148 |

Les cahiers des charges

- **UEMA** : INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des UEMA prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017) <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41145>
- **UEEA** INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des UEEA et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des TND 2018-2022.
- **DAR** INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de DAR) pour les élèves présentant des TSA, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND
 - o **Ecole** https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-1-ecole.pdf
 - o **Collège** : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-2-college_v2.pdf
 - o **Lycée** : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-3-lycee_v2.pdf

DISPOSITIFS ACCUEILLANT DES ELEVES AVEC TSA - *Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/21 du 15 novembre 2021*

| Dispositif | Modalité de scolarisation | Profil indicatif |
|---|--|---|
| Quel que soit le mode de scolarisation, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en accord avec les familles. De même, l'orientation est prononcée par la CDAPH également en accord avec les familles. | | |
| Scolarisation individuelle avec aide humaine ou Accompagnement par un ESMS ou appui d'intervenants libéraux | La scolarisation est effective à plein temps dans la classe de l'élève. Sur décision de la CDAPH, un accompagnement personnalisé peut être proposé : aide humaine individuelle ou mutualisée par un AESH, accompagnement médico-social (ex SESSAD), intervenants libéraux. La scolarité de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. | Élèves en capacité de mobiliser et de soutenir leur attention dans les activités d'apprentissage, dans l'accès à l'autonomie ou encore dans les activités sociales et relationnelles en bénéficiant d'un accompagnement |
| Scolarisation avec l'appui d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS-TSA) | L'élève est scolarisé dans sa classe de référence et bénéficie de l'accompagnement discontinu du dispositif ULIS pour des temps de remédiation pédagogique. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une aide humaine individuelle est possible dans certaines conditions, de même que, le cas échéant, un accompagnement médico-social, sur orientation. | Élèves présentant des besoins spécifiques dans l'acquisition de leurs compétences sociales et scolaires, nécessitant des temps d'accompagnement complémentaires aux temps de classe. |

| | | |
|--|--|---|
| Dispositif d'autorégulation (DAR) ou école d'autorégulation | <p>Scolarisation des enfants dans la classe d'inscription qu'il fréquente majoritairement. Ponctuellement, il bénéficie de temps d'autorégulation dans une salle dédiée de l'école. Un accompagnement des élèves par une équipe d'un service médico-social en coopération avec l'équipe enseignante facilite l'inclusion scolaire. La scolarisation des élèves s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> | <p>Élèves de 6 à 11 ans autistes sans déficience intellectuelle sévère dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement importants ou des troubles associés à l'autisme entravant leur accès aux apprentissages scolaires.</p> |
| Unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) | <p>Elève scolarisé dans une école élémentaire ordinaire, au sein d'une unité spécifique où coopèrent des professionnels de l'éducation nationale et d'un établissement ou service médicosocial. Des temps de scolarisation dans la classe de référence de chaque élève sont progressivement organisés. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans un objectif d'acquisition des compétences dans le respect des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> | <p>Élèves de 6 à 11 ans disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou présentant à un moment de leurs parcours des difficultés importantes dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant.</p> |
| Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) | <p>Élèves scolarisés à temps complet, au sein d'une école maternelle, dans une unité d'enseignement externalisée d'un ESMS (cf. infra) où sont organisées des actions pédagogiques et éducatives spécifiques grâce à la présence d'une équipe intégrée regroupant des professionnels de l'éducation nationale et de la structure médicosociale. Les élèves participent à des temps de scolarisation progressifs dans leur classe de référence et bénéficient de temps de socialisation au cours de leur journée de classe.</p> | <p>Élèves de l'âge des classes maternelles (3-6 ans) récemment diagnostiqués dont l'autonomie ne permet pas d'envisager encore une scolarité en classe maternelle ordinaire. Ces élèves peuvent être non verbaux et/ou présenter des comportements-problèmes fréquents.</p> |

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| <p>Unités d'enseignement</p> | <p>Les unités d'enseignement créées au sein des ESMS (ou des établissements de santé) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève.</p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est inclus dans le projet d'établissement de l'établissement ou du service médico-social. Elle est implantée soit dans l'ESMS, soit dans un établissement scolaire, soit dans les deux.</p> <p>L'unité d'enseignement externalisée (en tout ou partie dans un établissement scolaire) est organisée afin de permettre aux élèves des temps d'inclusion dans leurs classes de référence ou la division correspondant à leur classe d'âge et au rythme de leurs apprentissages et de leur progression.</p> <p>Dans le cas même d'une unité implantée dans l'ESMS, des temps d'inclusion peuvent également être prévus pour les élèves concernés dans le cadre de la convention constitutive.</p> <p>La CDAPH peut décider d'une scolarité partagée avec un établissement scolaire.</p> | <p>Les unités d'enseignements sont créées pour les enfants et adolescents ne pouvant réaliser leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire, du premier ou second degré, en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant et qui nécessite un séjour dans un établissement de santé ou un accompagnement par un établissement médico-social.</p> <p>Le PPS est défini par la CDAPH en accord avec les familles. Orientation par la CDAPH en accord avec les familles, le cas échéant à temps partagé entre l'unité d'enseignement et l'établissement scolaire.</p> |
|-------------------------------------|--|---|

Listes des sigles

| | |
|---------|---|
| AESH | Accompagnant d'élève en situation de handicap |
| ARS | Agence régionale de santé |
| ATSEM | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles |
| CAMSP | Centre d'action médico-sociale précoce |
| CDAPH | Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées |
| CH | Centre hospitalier |
| CP | Cours préparatoire |
| CRA | Centre de ressources autisme |
| CREAI | Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité |
| DAR | Dispositif d'autorégulation |
| ES | Educateur spécialisé |
| ESMS | Etablissements et services médico-sociaux |
| HAS | Haute autorité de santé |
| IEN-ASH | Inspecteur Education nationale (adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap) |
| IME | Institut médico-éducatif |
| MDPH | Maison départementale des personnes handicapées |
| PAG | Plan d'accompagnement global |
| PCPE | Pôle de compétences et de prestations externalisées |
| PIA | Projet individualisé d'accompagnement |
| PPS | Projet personnalisé de scolarisation |
| RBPP | Recommandations de bonnes pratiques professionnelles |
| SESSAD | Service d'éducation spéciale et de soins à domicile |
| TSA | Troubles du spectre de l'autisme |
| UEEA | Unité d'enseignement élémentaire autisme |
| UEMA | Unité d'enseignement primaire autisme |
| ULIS | Unité localisée d'inclusion scolaire |

